

S'installer en maraîchage dans le Cantal

Panorama d'une activité en devenir, témoignages et
clés pour l'installation



CANT'ADEAR
POUR UNE
AGRICULTURE
PAYSANNE





EDITO

"Un guide sur le maraîchage dans le Cantal... Mais ça existe des maraîchers cantaliens ?" pourraient penser ceux qui sont convaincus qu'on y trouve seulement des vaches et des fromages !

Ce constat n'est pas tout à fait exact, mais il se rapproche de la réalité de l'agriculture cantalienne, essentiellement tournée vers l'élevage bovin allaitant ou laitier.

A l'heure où on entend de plus en plus parler de souveraineté alimentaire, il est temps que chaque département se saisisse de la question de l'alimentation sur son territoire et de la diversification des productions.

Au fait de cette réalité, la Cant'ADEAR a décidé de s'emparer de cette problématique depuis plusieurs années pour accompagner au mieux les futurs maraîchers qui souhaiteraient s'installer en contexte de moyenne montagne.

L'association consacre une partie de son catalogue de rencontres et de formations à la production végétale : gestion des ravageurs, production de semences potagères, intégration des arbres et arbustes fruitiers aux systèmes de production ...

Depuis 3 ans, un travail d'enquête est mené auprès des maraîchers installés dans le département. Sur une quarantaine recensée, une quinzaine d'entre eux a accepté de partager leurs retours sur leur parcours d'installation, leur contexte pédoclimatique, leurs systèmes de production et de commercialisation.

C'est ainsi que ce guide que vous tenez entre vos mains a pu voir le jour. Il présente la diversité des paysans installés dans le Cantal et démontre que chaque projet a sa chance dans un contexte climatique particulier, tant qu'il est pensé dans son ensemble et en fonction des besoins des personnes qui le portent.

Pour autant, il n'a nullement pour objectif d'être un guide clé en main à l'installation, ni un guide purement technique.

Bonne lecture à vous, que vos rêves d'agriculture paysanne soient sans limites.

Marion Maret,
Porteuse de projet en maraîchage et Administratrice à la Cant'ADEAR

Sommaire



Partie 1 : Panorama du maraîchage dans le Cantal | 1

- Carte des agroécosystèmes | 2
- Analyse globale du maraîchage | 3
- Carte de répartition des maraîchers sur le territoire | 5
- Carte des principaux points de commercialisation | 6
- Les maraîchers enquêtés | 7



Partie 2 : Questions pièges | 15

- Peut-on vivre du maraîchage dans le Cantal ? | 16
- Où s'installer ? | 17
- Est-ce facile de trouver du foncier ? | 18
- Installation progressive ou pas ? | 19
- Qu'est-ce qu'un bon terrain ? | 20
- Peut-on anticiper le changement climatique ? | 21



Partie 3 : Étapes et informations clés pour s'installer | 22

- Poser des objectifs | 23
- Acquérir les compétences nécessaires | 24
- S'insérer dans un territoire | 25
- Concevoir son système de production | 26



Partie 4 : Ils l'ont fait ! | 27

- Il cultive des variétés exotiques | 28
- Ils ont permis à un maraîcher de s'installer | 29
- Il a diversifié sa ferme | 30
- Il est double actif | 31
- Il vend ses premières courgettes en mai | 32
- Il produit des semences adaptées au territoire | 33



Pages 10 à 14 :
4 portraits
de fermes

Page 34 :
Un glossaire des
principaux sigles

1



PARTIE 1

Panorama

du

maraîchage

dans le

Cantal



La Châtaigneraie



La région de la Châtaigneraie ne possède que très peu de traces volcaniques. Elle est faite de sols acides formés sur schistes cristallins ou granitiques. On note une prédominance des sols plutôt sableux sur granite, avec donc des faibles capacités de rétention en eau et en nutriments. Les productions étaient traditionnellement très variées : arboriculture, châtaignes, sarrasin, noix ou encore élevage de chèvres et viticulture. Bien que certaines perdurent encore, l'élevage bovin et porcin domine. Le climat y est plutôt doux par rapport aux autres régions avec des étés secs et des gelées qui peuvent cependant être tardives, ce qui détermine un point de vigilance lors de l'implantation des cultures. Grâce à la clémence de son climat, c'est la région qui compte le plus de maraîchers.



Bassin sédimentaire d'Aurillac et Carladès

La région décrite ici englobe le plus grand bassin de population du Cantal autour d'Aurillac. Le climat y est assez doux et le sol variable entre basalte et granite. Le bassin d'Aurillac repose sur des sols carbonatés sableux ou argileux et le Carladès abrite principalement des andosols légers, riches, un peu séchants mais sombres et donc faciles à réchauffer en hiver. On retrouve ici essentiellement une activité de polyculture-élevage.

Il existe une AOP : **Vin Entraygues-Le Fel** sur les communes de Cassaniouze et Vieillevie

Le Cézallier



Ce plateau volcanique aux reliefs doux possède un climat sub-océanique montagnard. Les andosols volcaniques présents y sont mélangés à des alcrisols. Ces sols particulièrement acides peuvent engendrer une phytotoxicité aluminique impactant la croissance des végétaux. Véritable "désert vert d'altitude", les arbres y sont peu présents et les estives pâturées par les troupeaux bovins dominant.

Le navet rave de Margeride: Cette variété ancienne, réputée et très consommée dans le sud est Cantal et le nord Lozère, provient d'une souche paysanne originaire de Margeride. Elle offre de grosses racines aplaties et blanches à collet vert et à la peau lisse. Sa chair est également blanche et compacte. Très rustique et adaptée à l'altitude, le "Rave de Margeride" se récolte tout l'hiver, même sous la neige !

La Margeride



Ce haut plateau granitique donne des sols acides un peu moins adaptés à certaines plantes et au potentiel de réserve en eau intéressant. Des sols bruns andiques, présents au nord, riches en fer assimilable par les plantes et une bonne microporosité. Les parcelles étaient jadis découpées en plusieurs zones, dont un pré et un pré-bois pâturé par des moutons. Le climat est froid et sec. L'élevage bovin y domine aujourd'hui.

Le plateau de l'Aubrac



Haut plateau volcanique et granitique, l'Aubrac est une terre d'élevage au climat rude avec un enneigement et des précipitations très importantes. Les sols y sont volcaniques sur basaltes et sont riches en fer, aérés, poreux et permettent une bonne mise en place du complexe argilo-humique. Anciennement région où l'on cultivait du seigle et élevait à la fois des ovins et des bovins (race Aubrac), c'est désormais l'élevage bovin viande qui domine, devant maintenant l'élevage laitier malgré les traditions fromagères.

Le Mauriacois et pays de Salers



Région caractérisée par sa diversité pédologique, le Mauriacois peut aussi bien abriter des sols basaltiques, granitiques ou schistiques. On trouve beaucoup d'andosols, riches en matière organique et léger. À noter que le bassin de Mauriac possède des sols carbonatés allant du sableux à l'argileux, donc avec des capacités de rétention d'eau variable. Le climat varie en fonction de l'altitude mais reste plus doux que dans les Monts, avec un relief découpé en gorges. L'élevage y est dominant.

L'Artense



L'Artense est formée de buttes et cuvettes successives. Essentiellement désignés comme un plateau d'élevage à haute altitude, les terrains de la région sont granitiques dans l'ensemble et parfois basaltiques, les andosols mélangés aux acrisols sont majoritaires. Le climat y est montagnard et pluvieux. C'est un pays riche en points d'eau (lacs, tourbières) et à la tradition d'élevage bovin.

La Vallée de l'Alagnon



La vallée de l'Alagnon est pour ainsi dire asymétrique avec deux zones bien distinctes : une zone en altitude avec un climat montagnard rude et une végétation typique, comme la gentiane, et une zone plus basse au climat plus tempéré. Le sol y est variable mais on rencontre principalement des andosols, donc des sols riches en matière organique et fertiles. On trouve dans la vallée des pépiniéristes, horticulteurs-maraîchers et quelques productions de céréales. Les pommes y sont également cultivées.

La Planèze de Saint-Flour



Plateau basaltique aux sols acides, à la réserve d'eau intéressante et à bon potentiel d'enracinement, la Planèze fut et demeure une tradition de polyculture avec des productions comme le seigle, le sarrasin ou encore la fameuse lentille blonde de Saint-Flour. Le climat y est assez clément avec une pluviométrie moyenne. Le relief est peu vallonné et riche en eau au printemps, lors de la fonte des neiges.

Monts du Cantal et ses contreforts



Cette région est peu propice à l'installation maraîchère malgré des sols volcaniques moins acides, riches et faciles à travailler. Avec un climat océanique humide et frais ainsi qu'un enneigement très important, c'est avant tout une zone d'élevage. On y retrouve beaucoup d'AOP dont deux fromages : le Salers et le Cantal. Le tourisme y est également très important avec notamment le site très prisé du Puy Mary.

3 Analyse globale du maraîchage

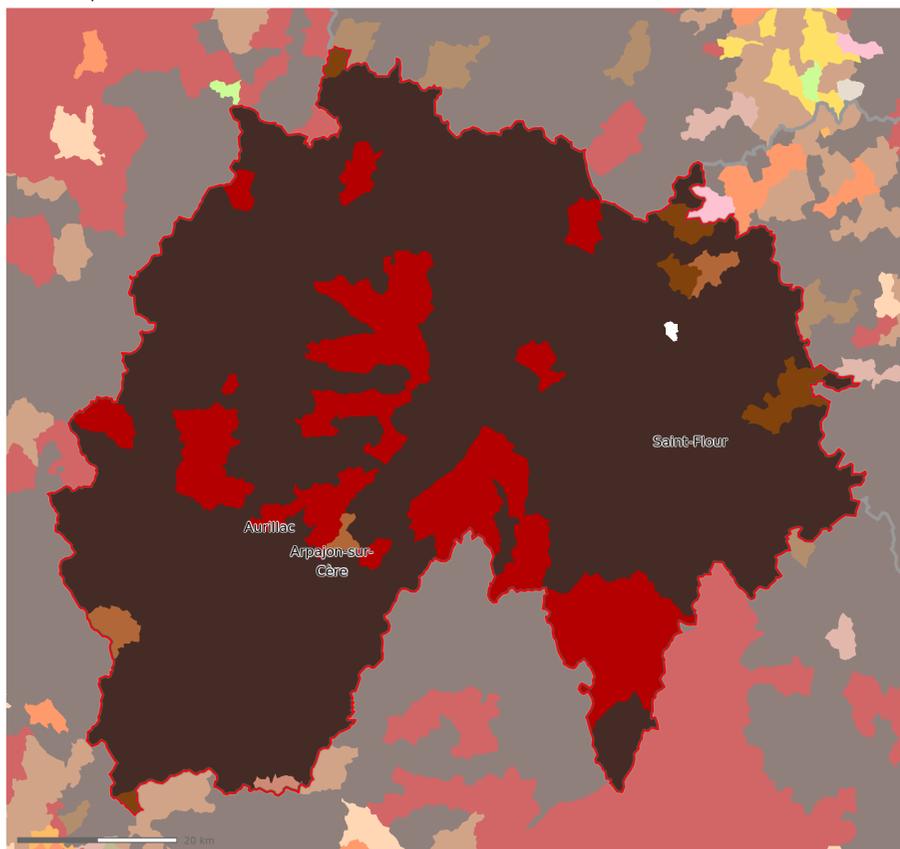
L'identité agricole du territoire ...

► Un département intégralement classé **en zone de montagne**, caractérisé par la zone volcanique des Monts du Cantal en son centre .

Une terre d'élevage : 80% des exploitations agricoles sont en bovins lait ou viande (prédominance pour le bovin viande) .

► 8 800 actifs agricoles dénombrés dans les 4 670 exploitations agricoles d'après le recensement agricole de 2020 .

► Des filières végétales existantes mais peu importantes ni en surface, ni en nombre d'exploitations :



OTEX communale		
■ céréales et/ou oléoprotéagineux	■ bovins lait	■ combinaisons de granivores (porcins, volailles)
■ autres grandes cultures	■ bovins viande	■ volailles
■ fruits ou autres cultures permanentes	■ bovins mixtes	■ polyculture et/ou polyélevage
■ légumes ou champignons	■ équidés et/ou autres herbivores	■ non classées
■ fleurs et/ou horticulture diverse	■ ovins ou caprins	■ sans exploitation
■ viticulture	■ porcins	

source : Agreste - recensement agricole 2020
fond carto. : d'après IGN - ADMIN EXPRESS 2021

Les productions végétales emblématiques ...

On trouve dans le département quelques hectares de vigne : dans le sud, dans la vallée du Lot pour l'**AOP Vin Entraygues-Le Fel**, et dans le nord-est, dans la région de Massiac. Plusieurs arboriculteurs se trouvent dans le nord-est et sud-ouest du département, avec une production de pommes principalement.

Sans oublier la production de la **Lentille Blonde de Saint-Flour**, pour laquelle une démarche d'AOP est en cours, et la relance de la filière châtaigne dans le sud-ouest du département. Le maraîchage reste peu connu des instances agricoles, si ce n'est le secteur de la Vallée de l'Alagnon qui regroupe une dizaine de maraîchers-horticulteurs, pour la plupart intensifs.

... et la place du maraîchage dans le Cantal

Sur l'ensemble du département, on recense une cinquantaine de fermes maraîchères pour une soixantaine d'actifs. Elle est classée institutionnellement parmi les activités de diversification.

La production maraîchère se répartit sur tout le territoire, excepté dans les Monts du Cantal où les conditions montagnardes sont trop extrêmes. La Châtaigneraie Cantalienne concentre environ un tiers des maraîchers du fait des conditions de températures plus favorables.

L'agriculture biologique (AB) domine dans les fermes : 70% des fermes ont le label AB.

Bien qu'elle reste encore peu développée dans le département comparé à d'autres secteurs de la région Auvergne Rhône-Alpes, la production maraîchère attire de plus en plus, notamment parmi le public de porteurs de projets reçus par la Cant'Adéar, principalement non issu du monde agricole et s'installant donc hors cadre familial (HCF).

On note en effet chez ce public une plus forte appétence pour les productions végétales, une envie prédominante de commercialiser en circuits courts et une volonté / capacité d'investissement limitée : autant de critères que peut satisfaire une installation en maraîchage.

4 Analyse globale du maraîchage

Le contexte de production de moyenne montagne ...

► un territoire aux climats diversifiés en terme de pluviométrie, chaleur, pente ou encore gel qui offre des potentiels d'installation variés au sein du panel d'enquêtes .

... et ses contraintes

► l'enneigement, important dans certaines régions du département, fait peser des contraintes matérielles spécifiques sur les exploitations maraîchères (résistance des serres notamment)

► des fenêtres de gelées importantes qui restreignent le potentiel de production par rapport à d'autres départements .



Les adaptations à ce contexte sont variables : ici des serres et des abris, ainsi que le choix de certaines cultures d'hiver (à droite, endive) qui sécurisent le revenu.

► Parfois plus que le climat, c'est l'enclavement du département qui revient dans les entretiens des maraîchers quand il s'agit d'évoquer les difficultés liées au territoire : celui-ci s'exprime dans les délais à se faire livrer certains produits, matériaux, outils ... D'où la double nécessité d'être autonome sur certaines réparations et/ou de ne pas être trop éloigné d'axes commerciaux.

La proximité de bassins maraichers dans les départements voisins

Si le maraîchage est encore peu développé dans le Cantal, certains de ses territoires bénéficient d'une proximité avec d'autres départements où il est nettement plus présent : vallée du Lot et premier plateau Aveyronnais dans le Sud du département, secteur de Brioude et de Clermont dans le Nord Est ... Cette proximité géographique permet de s'inspirer d'installations déjà éprouvées dans un contexte climatique similaire.

Les effets du changement climatique :

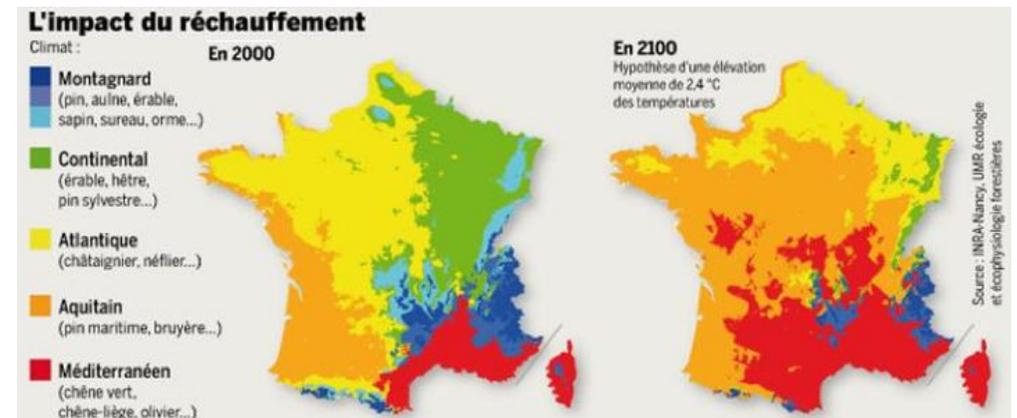
► un besoin en eau de plus en plus prégnant, qui devient plus limitant que l'installation en altitude et nécessite investissement et/ou adaptation dans la gestion culturale : planches permanentes paillées ou couverts, production de plants adaptés au territoire, agroforesterie, achat de voiles d'ombrage ...

L'association Santé Environnement en Auvergne Rhône Alpes projette le passage d'un climat montagnard dans le Massif Central à un climat qui se rapprochera du méditerranéen dans les prochaines décennies avec des phénomènes climatiques plus imprévisibles :

- augmentation de la température
- aléas de plus en plus fréquents (sécheresses, grêle...)
- diminution du nombre de jours de gelées

On note par exemple, entre 1959 et 2017, une augmentation de 2°C à Saint-Flour et une baisse de 15% du nombre de jours de gelées.

En même temps qu'il fait peser des incertitudes notoires quant à la pluviométrie, le réchauffement climatique offre une potentialité d'adoucissement des températures permettant l'installation dans des secteurs au climat jusqu'alors trop rigoureux.

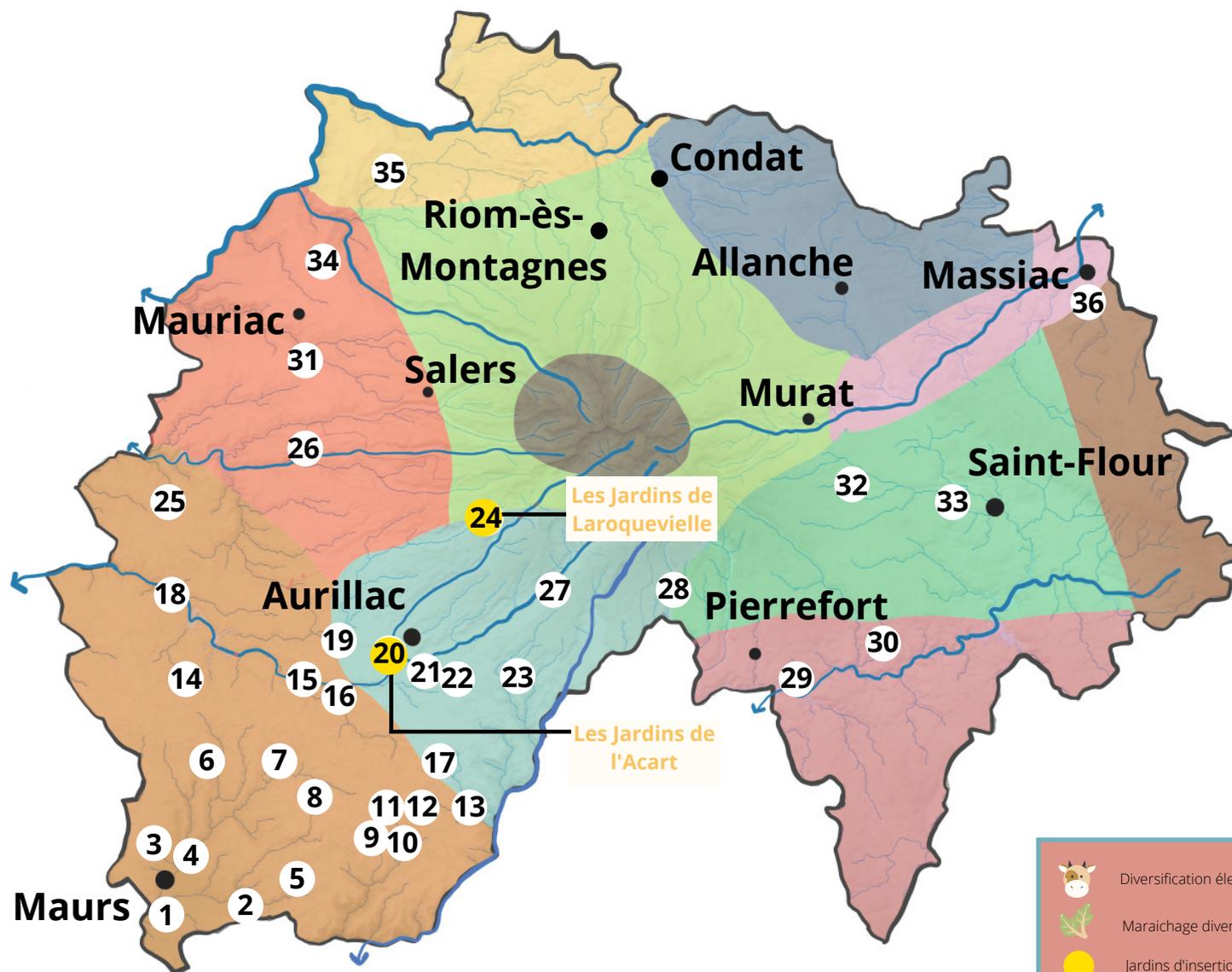


Association SERA : l'impact du réchauffement climatique

5 Les maraîchers du département

► Les 36 fermes maraîchères recensées dans cette carte sont celles dont les pratiques se rapportent aux principes de l'agriculture paysanne que nous avons pu identifier au 1er janvier 2022.

► On notera que cette production est encore largement majoritairement masculine dans le département, d'où la faible présence de maraîchères dans ce guide.



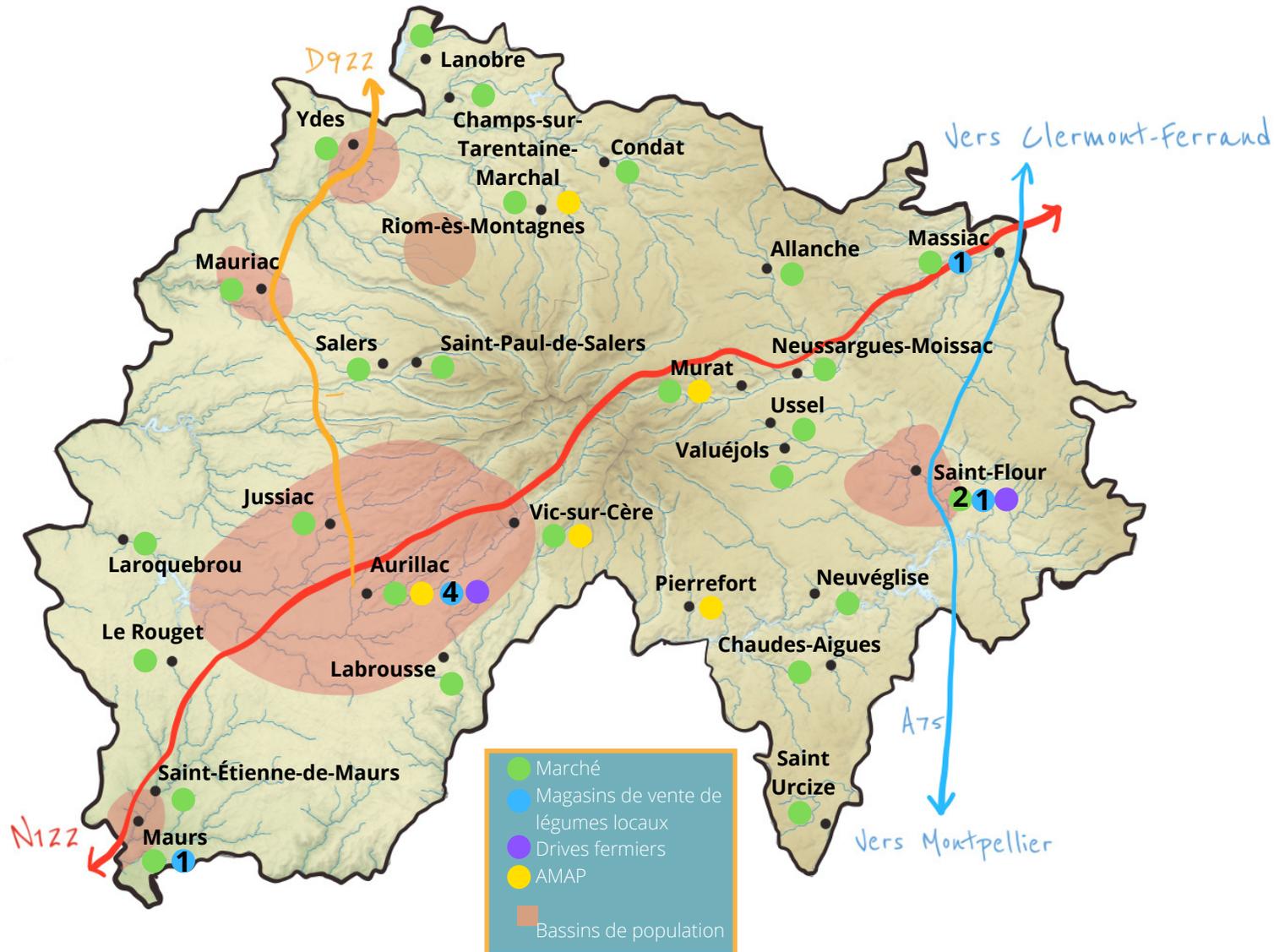
- Diversification élevage
- Maraichage diversifié
- Jardins d'insertion
- VD : Vente directe
- VDG : Vente demi-gros

- | | |
|---------------|----------------|
| 1 VD | 19 VD / VDG |
| 2 VD / VDG | 20 VD |
| 3 | 21 |
| 4 VDG | 22 VD / VDG |
| 5 VD / VDG | 23 VD / VDG |
| 6 VDG | 24 VD / VDG |
| 7 VD / VDG | 25 |
| 8 VD | 26 VD / VDG |
| 9 VD | 27 VD |
| 10 VD / VDG | 28 |
| 11 VD / VDG | 29 VD / VDG |
| 12 VDG | 30 VD / VDG |
| 13 VD / VDG | 31 VD |
| 14 VD | 32 VD / VDG |
| 15 VD | 33 VD |
| 16 VD / VDG | 34 VD |
| 17 VD / VDG | 35 VD |
| 18 VD | 36 VD / VDG |



Le département du Cantal compte près de 143 000 habitants en 2022. Cinq villes regroupent les densités de population les plus élevées du département : Aurillac (population de l'unité urbaine : 65 000 habitants environ), Saint-Flour (u. urbaine de 37 500 hab.), Mauriac (u. urbaine de 4 400 hab.), Maurs (u. urbaine de 2 900 hab.) et Riom-ès-Montagne (u. urbaine 2 500 hab.). Les points de commercialisation des produits maraîchers y sont souvent plus nombreux qu'ailleurs.

• Sources INSEE 2017



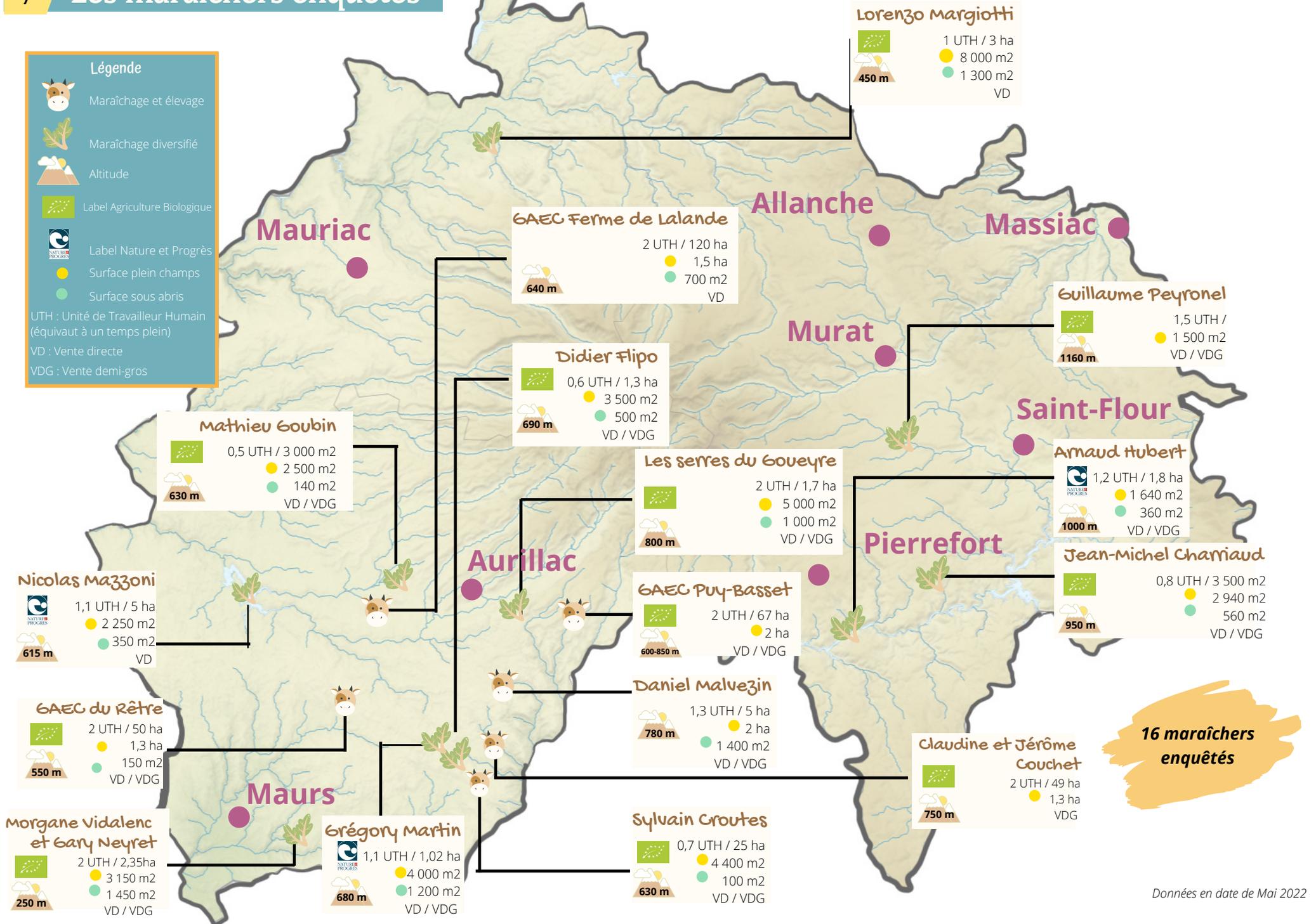
Attention, toutes les informations sur la commercialisation des produits maraîchers ne figurent pas sur cette carte : la vente en ligne via des sites ou des plateformes spécialisées, les grandes et moyennes surfaces non bio, la vente ambulante, les lieux de dépôt, la vente aux restaurants ou cantines n'y sont pas représentées, ainsi que les points de vente à la ferme.

Parmi la variété de mode de commercialisation utilisés par les maraîchers enquêtés, on retrouve en premier ordre **la vente directe** sur les marchés, à la ferme, à travers des paniers commercialisés via par exemple des AMAP ou encore avec le drive fermier du réseau "Bienvenue à la Ferme".

En demi-gros, la Biocoop d'Aurillac est un acheteur important qui, au-delà de s'approvisionner prioritairement en local (25% des légumes vendus en 2022 sont du Cantal), fait la démarche d'organiser la production avec les maraîchers. Plusieurs grandes et moyennes surfaces commercialisent aussi la production maraîchère locale.

On peut noter **des initiatives collectives associant producteurs et consommateurs**. Citons le marché de producteurs organisé à Saint-Flour depuis 2018 par le collectif Erba de Prat qui développe en parallèle un principe de Drive avec un réseau de consommateurs ou encore la Halte Paysanne à Maurs. Enfin, certains se lancent individuellement dans **la gestion de magasins**.

C'est le cas de l'Echo Paysan à Aurillac, dirigé par Romain Gibert, éleveur et sa compagne, Anaïs Travers, maraîchère à Sansac de Marmiesse. Ils revendent en direct leur production et celle d'autres producteurs.



16 maraîchers
enquêtés

Parcours d'installation et profils des maraichers enquêtés :

- ▶ 14 sur 16 se sont installés à **la suite d'une reconversion professionnelle**
- ▶ 11 sur 16 se sont installés **hors cadre familial**
- ▶ 9 installations sur 16 sont en maraîchage diversifié, les autres s'installant sur des fermes qui se diversifient à côté d'une activité d'élevage.



Des motivations variées ...

- un besoin de changement de vie, une quête de sens,
- une recherche d'autonomie alimentaire,
- une volonté de produire autrement,
- une perspective de sécuriser le revenu par la diversification,
- une envie de prouver par l'exemple la possibilité d'installation maraîchère dans un contexte de moyenne montagne.

Le faible niveau d'investissement nécessaire pour se lancer est également un critère de choix du maraîchage comme production agricole. Les niveaux d'investissements sont cependant très différents et certains maraîchers choisissent de s'installer progressivement et ce pour différentes raisons : ne pas s'endetter, sécuriser ou encore laisser le temps au terrain de se mettre en place. Ils sont, parmi les enquêtés, 5 à avoir choisi ce mode d'installation.

... tout comme les statuts juridiques et sociaux

- ▶ 4 GAEC et 12 entreprises individuelles
- ▶ 6 cotisants solidaires et 10 chefs d'exploitation.

Main d'œuvre sur les fermes

- ▶ 11 fermes sur 16 comptent au moins de 2 UTH avec une répartition de la main d'œuvre entre les ateliers élevage et maraîchage pour les fermes en diversification souple
- ▶ salariat quasi inexistant mais recours fréquent à des stagiaires, apprentis, woofeurs .

Surfaces maraîchères et faire-valoir :

- ▶ 1,4 ha de moyenne pour les ateliers maraîchage en diversification de fermes d'élevage
 - ▶ 0,3 ha en moyenne pour une ferme exclusivement maraîchère
- Le foncier et le matériel déjà acquis pour l'élevage expliquent en partie cette différence. On retrouve cependant moins de surface sous abri dans les fermes qui pratiquent également l'élevage, en comparaison avec les maraîchers diversifiés pour lesquels les serres sont un moyen de prolonger les périodes de production, d'élargir leur gamme de produits et de sécuriser leurs revenus dans ce département montagneux.*
- une majorité d'exploitations en propriété directe

Les fermes maraîchères et l'agriculture paysanne

Les maraîchers enquêtés ont en commun de mettre en oeuvre les valeurs d'une agriculture paysanne, c'est à dire respectueuse de l'environnement et peu capitalisée.

On note un attrait global pour les techniques de production alternatives : maraîchage sur sol vivant, permaculture, biodynamie ou encore agroforesterie.

La quasi-totalité des enquêtés possèdent d'ailleurs une certification "Agriculture biologique" ou "Nature et Progrès". Et ceux qui ne le possèdent pas prônent une agriculture en accord avec leurs valeurs.

La notion de réseau d'échange et d'entraide est également bien présente, avec des projets qui essaient de se faire en collectif. C'est d'ailleurs dans le collectif que certains voient l'avenir du maraîchage dans le département !

Au delà de ce dénominateur commun, deux modèles coexistent :

- celui où une grande variété de légumes est produite avec des surfaces plein champ et des surfaces sous abris souvent importantes
- celui des fermes en élevage qui se sont diversifiées par une activité maraîchage avec une majorité de plein champs et une variété de légumes souvent moindre, bien que ce ne soit pas le cas de toutes.

Cette diversification de l'activité peut profiter de la complémentarité qui existe entre productions animales et végétales ou peut permettre de sécuriser le revenu.

Le temps de travail et la pénibilité

- en pleine saison, de **50h/semaine/UTH à plus de 75h/semaine/UTH**.

► Les activités comme la production des plants pour certains au printemps, le désherbage en saison ou la commercialisation sont les plus demandeuses en temps. Pour la période hivernale, certains arrêtent tout simplement de travailler pendant quelques semaines, tandis que d'autres voient leur temps de travail baisser à une vingtaine d'heures.

On notera cependant que certains gardent une cadence presque comparable, c'est notamment le cas de ceux qui choisissent de produire des légumes d'hiver, comme l'endive qui demande de la main d'œuvre, ou de la pomme de terre qui doit être conditionnée dans cette période.

► Le temps de travail important entraîne des réflexions chez les maraîchers, à la fois pour la durabilité de leur exploitation ou encore pour la réduction de la pénibilité.

Certains s'équipent pour essayer d'accélérer le travail ou d'en diminuer la pénibilité tandis que d'autres font le choix de garder un niveau d'équipement bas mais réfléchissent à l'organisation et au dimensionnement de leur ferme.

Les réseaux de commercialisation

► Le maraîchage tel que nous l'avons envisagé en recensant les agriculteurs ayant des pratiques se rapportant à l'agriculture paysanne, répond ces dernières années à une demande sociétale pour des produits plus respectueux de l'environnement et locaux.

Plus particulièrement, les maraîchers recensés pratiquent très souvent la vente directe (à plus de 70%), que ce soit par paniers à la ferme ou via les marchés.

Ils mettent en avant un aspect social non négligeable, dans un métier qui peut parfois être source d'isolement. Sur ce type de commercialisation, il apparaît par ailleurs que les certifications (AB / Nature et Progrès) ne soient pas tout le temps un argument de vente, notamment lorsqu'on s'éloigne d'Aurillac.

► Une autre tendance se dégage sur le département : les maraîchers sont nombreux à faire du demi-gros avec une grande importance donnée aux magasins de vente de légumes locaux comme la Biocoop à Aurillac. Ce mode de commercialisation apporte souplesse et sécurité aux producteurs.

► Les AMAP sont aussi un mode de commercialisation apprécié, notamment pour le côté social. Elles permettent en effet de réunir producteurs et consommateurs pour parfois leur faire découvrir de nouveaux produits cultivés en petites quantités qui ne pourraient pas satisfaire d'autres marchés.

Peu d'entre eux écoulent une partie significative dans la restauration collective, faute de volumes, calendriers et prix d'achat adéquats.

Zoom sur Auvabio

Auvabio est une association animée par la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de la région Auvergne Rhône Alpes. Elle permet de regrouper des producteurs pour commercialiser leurs produits sur le marché du demi-gros. C'est un véritable outil de mutualisation des moyens de gestion, de planification de la production et d'échanges entre les producteurs.



Le contexte social et la qualité de vie

La plupart des maraîchers enquêtés sont investis dans leur territoire d'implantation ou en lien avec d'autres membres de leur profession. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'ils soient impliqués dans des associations, agricoles ou autres.

Le maraîchage dans le Cantal est perçu comme un projet de vie ou une volonté de compléter une activité déjà existante.

La qualité de vie est généralement au rendez-vous; 6 estiment d'ailleurs que le rythme de croisière est atteint.

Durabilité et avenir

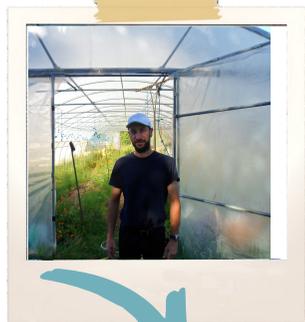
L'avenir du maraîchage dans le département semble porteur : la demande est là et les maraîchers semblent bien s'implanter sur le territoire.

Pour autant, les incertitudes sur l'évolution de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique et celles liées à la fréquentation des marchés appellent à penser les nouvelles installations en complémentarité de celles déjà existantes (gamme produite, marchés de commercialisation ...)



Le marché de producteurs de Murs a connu sa première édition en 2020 avec 7 producteurs

Jean-Michel Charriaud



- Cotisant solidaire à mi-temps
- Fonctionnaire au service des routes
- Maraîchage diversifié
- Date d'installation : 2018

Simon Lacalmontie



- En GAEC avec son frère
- Ancien illustrateur dans le dessin-animé
- Diversification de l'activité élevage de la ferme
- Date d'installation : 2013

Morgane Vidalenc

Gary Neyret



- 1 chef d'exploitation et 1 cotisant solidaire
- Installation avec DJA
- Maraîchage diversifié
- Date d'installation : 2017

Grégory Martin



- Maraîchage diversifié
- Date d'installation : 2006

Portraits de ferme

Les portraits qui suivent ont été réalisés grâce aux enquêtes menées auprès de maraîchers entre 2019 et 2020, mises à jour en 2022.

Ils illustrent, au travers de 4 exemples, la diversité des systèmes et des fermes pratiquant le maraîchage selon les principes de l'agriculture paysanne dans le Cantal.

Jean-Michel CHARRIAUD 15 260, Neuvéglise



Fonctionnaire au service des routes, Jean-Michel Charriaud avait envie depuis longtemps de passer à autre chose. Ayant toujours fait un jardin à la maison et en voyant des reportages à la télévision sur des jeunes qui s'installaient, il décide de se lancer en maraîchage sur une petite surface de 2 500m² grâce à des amis qui l'aident dans la recherche du terrain. Installé depuis le 1er janvier 2018, Jean-Michel s'est donné 4-5 ans pour atteindre sa vitesse de croisière avec notamment deux ans pour tout monter et installer sur ses temps de congés et le week-end. En 2021, il passe à mi-temps et se consacre sur l'autre moitié au maraîchage. Il s'est formé seul à partir de formations disponibles sur internet touchant au principe de maraîchage sur sol vivant. Ce principe guide aujourd'hui la gestion de son exploitation dans une démarche respectueuse de l'environnement et ayant pour vocation à faire évoluer les mentalités.



Ferme

Ferme maraîchère
0,8 UTH
 Cotisant solidaire
 Reconversion professionnelle
 HCF sans DJA
 Label AB
3 500 m² dont **560m²** sous serre

Contexte

- ▶ **ALTITUDE: 950 m** environ
- ▶ **PENTE: Peu importante**, orienté à l'ouest mais permet un avantage pour l'irrigation
- ▶ **SOL: Argileux** profond avec sous-sol basaltique



La moyenne montagne

"Aujourd'hui, c'est plus facile mais il faut s'adapter au soleil qui brûle"

Mise en place de fruitiers pour l'ombre

Période de production : vise une production toute l'année

Productions

- ▶ **Semences achetées** : radis, courgette, épinard, carotte
- ▶ **Semences autoproduites** : betterave, salade, poireau, oignon, concombre, poti-marron, rave, choux-rave, tomate, aubergine, poivron, haricot vert, petit-pois, blette

Choix de variétés anciennes (Kokopelli, Agrosemeence) et locales (rave de Margeride)



Équipements

MATERIEL

Volontairement très peu mécanisé

"Je n'ai pas besoin de matériel qui soulage ma façon de travailler, c'est la surface acceptable pour un homme"

- ▶ Tracteur
- ▶ Benne
- ▶ Brouette
- ▶ Petit semoir manuel
- ▶ Grelinette

ABRIS

- ▶ Serres
- ▶ Serre à semis (voile d'hivernage, bac chaud en fermentation)

IRRIGATION

- Raccordement trop-plein de fontaines privées et fontaine du village
- ▶ Cuve de 10m³
 - ▶ Goutte-à-goutte
 - ▶ Petit système d'aspersion déplaçable

Volet économique

Investissements progressifs de **20 000 €** dont **15 000€** en 1ère année avec un matériel intégralement d'occasion
 Chiffre d'affaire maraîchage = **3 500€** en 2019
 Prévisionnel en 2022 = **15 000€**
 Objectif à terme = **20 000€**
 Avec aucune charge d'eau, d'électricité et d'intrant

Pratiques culturelles

- ▶ **SUPPORT DE CULTURE** Buttes fixes constituées de compost végétal acheté et recouvertes de foin et d'herbe de tonte, jamais travaillées sans désherbage ou binage, toujours aérées et couvertes, sans rotation
- ▶ **FERTILISATION** Engrais vert (légumineuses : féverole, trèfle ; autres : phacélie) semé, fauché et repiquage de légumes dans le couvert
- ▶ **GESTION DES ADVENTICES ET RAVAGEURS** Travail avec la biodiversité de son terrain : fauche de l'herbe verte et la met entre les planches pour les limaces
- ▶ **BIODIVERSITE** Favorisée via des arbres, des bandes fleuries
- ▶ **SEMENCES ET PLANTS** Autoproduction à 50%

Temps de travail

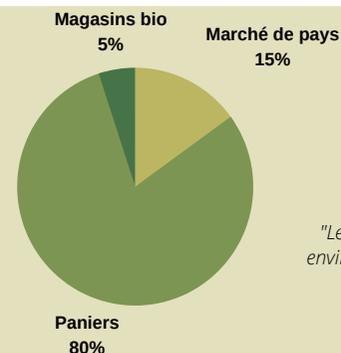
Variable au fil de l'année

- ▶ 11h/jour environ en pleine saison
- ▶ Passe beaucoup plus de temps à récolter/vendre qu'à produire
- ▶ Essaie d'en réduire la pénibilité par la conception de son système (taille des planches...)

Commercialisation

PLUSIEURS MOYENS DE COMMERCIALISATION

- ▶ Paniers à la ferme avec 25/30 clients (permet une meilleure gestion du temps de travail) **10€/panier**
- ▶ Association de producteurs (Saint Flour le mardi) **5-6€/panier**
- ▶ Marché de pays juillet-août
- ▶ Restaurants
- ▶ Bio Attitude à Saint-Flour



Contexte Cantal : prix plus bas

"Les gens ici sont dans un environnement naturel où ils font du jardin"



OBJECTIFS ET PROJETS

- ▶ Cherche continuellement à s'améliorer dans la technique
- ▶ Volonté d'agrandir la pépinière pour être plus à l'aise et d'améliorer la ventilation
- ▶ Arrêter l'activité à côté
- ▶ Projet de mare

"L'objectif à terme, c'est le projet de vie mais aussi le chiffre d'affaire, l'un va avec l'autre"

12 Simon LACALMONTIE GAEC de Puy-Basset

15 130, Carlat



En 2013, Simon décide de quitter partiellement ses activités dans le dessin-animé comme décorateur pour rejoindre son frère Hervé sur la ferme familiale élevant jusqu'alors des vaches Salers. Ils montent alors un GAEC ensemble et Simon diversifie l'exploitation en s'installant sur un atelier maraîchage après s'être formé avec un BPREA spécialisé en maraîchage biologique à la MFR de Brens, à Gaillac. À la suite de cette formation, il décide de se lancer dans la culture de pomme de terre sur une petite partie de la ferme : 2 ha. Après une période de transition, toute l'exploitation est désormais certifiée en agriculture biologique. Depuis 2020, un atelier de 400 poules pondeuses a été créé.

Ferme

Ferme diversifiée
2 UTH (+ aides ponctuelles)
GAEC avec son frère Hervé
Reconversion professionnelle
DJA
Label AB
2 ha de maraîchage sur 67 ha
au total (sur deux lieux)

Contexte

- ▶ ALTITUDE : 600-850 m environ selon l'emplacement
- ▶ PENTE : Pente parfois importante (problèmes de mécanisation)
- ▶ SOL : volcanique (ni argile, ni limons), terre profonde, caillouteuse, légèrement acide (ph environ 6)



La moyenne montagne

Période de sécheresse qui pénalise de plus en plus l'activité d'élevage
Pomme de terre assez bien adaptée
Période de production : Fin avril à fin octobre

Productions

▶ Les céréales et légumineuses

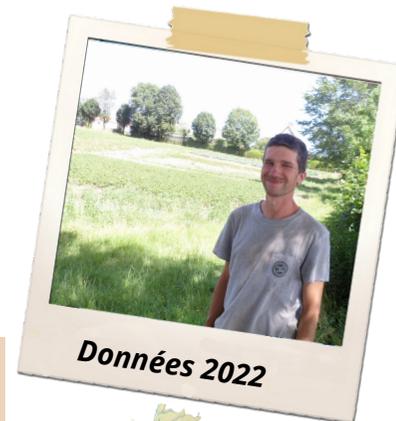
- 2 ha d'orge brassicole
- 3 ha de blé
- 8 000m² de pois chiche

▶ Les légumes

2 ha de pomme de terre à 20-25 tonnes/ha

Variétés de pomme de terre :

- Chaire ferme : Gourmandine, Margot et Alliance
- Chaire tendre : Désirée et Spunta



Données 2022



Volet économique

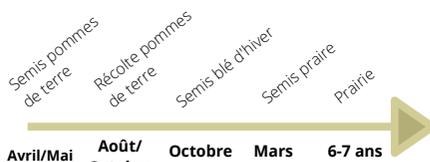
Investissements avec emprunts = 14 000 €

Chiffre d'affaire maraîchage = 20 000€
pomme de terre sur 110 000€ au total
Revenu = 1 200€/UTH/mois

- ▶ Des charges pour l'atelier pommes de terre nettement inférieures à celles de l'élevage

Pratiques culturales

- ▶ FERTILISATION ET AMENDEMENT Fumier à 20-30 tonnes/ha à l'automne et apport calcaire
- ▶ GESTION DES ADVENTICES Préparation du terrain, herse pour lisser, faux-semis, butter
- ▶ GESTION DES RAVAGEURS Doryphore ramassé à la main au début et traitement ponctuel en cas de foyers avec Success4
- ▶ SEMIS Essai de replanter ses pommes de terre (environ la moitié)
- ▶ ROTATIONS DES CULTURES



LA DIVERSIFICATION DE LA FERME : UN ATOUT

"Revenir à ce qui se faisait avant, pour être autonome et s'en sortir"

- ▶ Complémentarité avec l'animal : valorisation du fumier
- ▶ Réintroduire des cultures de céréales en profitant de la minéralisation
- ▶ Atout pour les aides à l'installation

Équipements

MATERIEL

- ▶ Arracheuse de pomme de terre
- ▶ Gyrobroyeur
- ▶ Rotavator
- ▶ Tracteur 36,5 CH
- ▶ Butteuse prêtée par un voisin
- ▶ Extirpateur
- ▶ 40 palox

ABRIS

- ▶ Petite serre de 100m²
- ▶ Étable pour le stockage des pommes de terre

IRRIGATION

- ▶ Pas d'irrigation pour les pommes de terre
- ▶ Pompe pour irriguer les autres légumes

Temps de travail

"Le gros du travail, c'est tout ce qui est préparation de plantation, puis la récolte et enfin la commercialisation"

- ▶ 1/3 légumes et le reste pour les autres activités
- ▶ 40-50h/semaines
- ▶ Pause le week-end à partir de samedi midi et deux semaines de vacances



OBJECTIFS ET PROJETS

- ▶ Installer un verger
- ▶ Diminuer le nombre vaches : elles sont passées de 60 à 40 sur les dernières années
- ▶ Diversification avec un atelier poules pondeuses en faisant son propre aliment

"On essaie d'être assez large, de profiter de ce qu'on peut produire sur la ferme pour le valoriser... les vaches c'est compliqué avec les années de sécheresse"

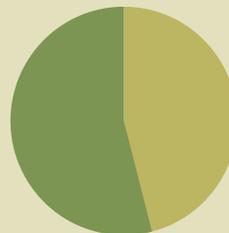
Commercialisation

Objectif = diversifier les revenus pour sécuriser

Les moyens de commercialiser :

- ▶ Centrale de l'ADAPEI
- ▶ Biocoop Arbre à pain
- ▶ Vente directe, via notamment l'AMAP de Vic sur Cère depuis 2020
- ▶ Cantine de Vézac
- ▶ Restaurants de temps en temps
- ▶ AUVABIO quand volumes importants

Vente directe
54%



Vente demi-gros
46%

13 Morgane VIDALENC Gary NEYRET

15600, Saint-Constant



C'est avec la naissance de leur premier enfant et l'envie de vivre en accord avec leurs convictions que Gary et Morgane entreprennent une reconversion professionnelle. Après un BPREA en maraîchage bio en Haute-Loire, ils quittent Grenoble et s'installent en juillet 2018 à Saint-Constant sur des terres louées par la commune. Le défi est de faire vivre une famille de 4 sur 2,5 ha. En février 2019, ils vendent leurs premières endives et même si les objectifs de chiffre d'affaire ne seront pas atteints en 2019, leur projet, mûrement réfléchi, prend racine sans obstacle majeur.



Données 2022

Ferme

Ferme maraîchère
2 UTH
Chef d'exploitation et conjointe
collaboratrice
Reconversion professionnelle
HCF et une DJA pour deux
Label AB
3 150 m² de plein champ et 1 450 m²
de tunnels
sur 2,5 ha au total

Contexte

- ▶ ALTITUDE: **250 m environ**
- ▶ PENTE : pas de pente mais zone inondable
- ▶ SOL: **sableux, caillouteux**, <5% argile mais profond (> 1,50m), faible capacité de rétention d'eau



Gel possible jusque fin mai (lié à la proximité avec la rivière)
mais climat relativement doux
Fortes chaleurs estivales, besoin d'arroser fréquemment

Productions

- ▶ Légumes feuilles : salades, épinards, céleri
 - ▶ Légumes fruits : tomates, potirons, courgettes, concombres
 - ▶ Légumes racines : radis, carottes, oignons, navets, patate douce, betteraves, pommes de terre
 - ▶ Légumineuses : haricots
 - ▶ Autres : endive
- "Personne n'en fait ici en bio... on pourrait en vendre 10 fois plus"



Équipements

MATÉRIEL

- ▶ Tracteurs 60CV - 2RM
- ▶ Utilitaire
- ▶ Outils Atelier Paysan : Butteuse
- ▶ Cultibutte + rouleau Croskicage
- ▶ Vibroplanche
- ▶ Porte Tout
- ▶ Dérouleuse de bâches
- ▶ Rouleau perceur
- ▶ Semoir 5 rangs
- ▶ Bêche, pelle, râteau...

ABRIS

Serre tunnel (1 600m²)

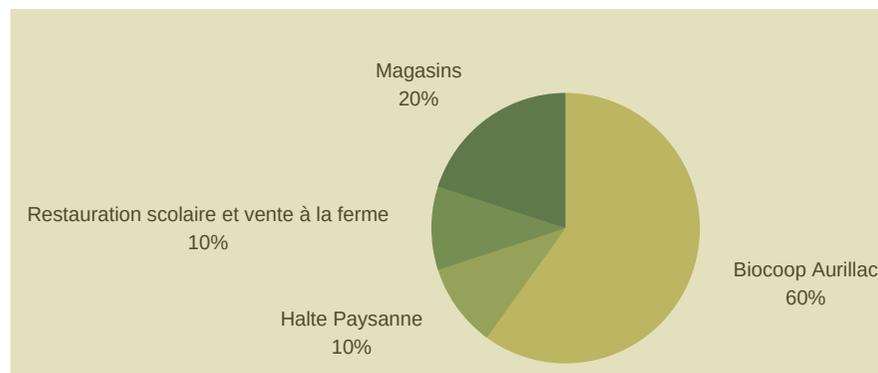
BATIMENTS

- ▶ Local de 120 m² à 400m des cultures : atelier, endives, matériel
 - ▶ Cave de 50m² chez eux
- IRRIGATION via pompe dans le Célé + réserve à venir de 300m²
- ▶ Creusements pour tuyaux, bassin
 - ▶ Pompes (immergée et de renvoi), tuyaux, filtres, etc.

Volet économique

Investissements de 80 000€
dont **40 000€ empruntés**
Chiffre d'affaire = 11 000€ en 2019
Objectif en 2022 : 20 000€
Avec des charges : semences (2 200€/an), plants + endives (4 000€/an), amendement et fertilisation (2 000€/an), carburant (250€/mois + 40€ de GNR/an)
Et des aides : **DJA (42 000€)**, aides conversion sur 5 ans, crédit d'impôt bio

Commercialisation



Pratiques culturales

- ▶ **SEMENCES ET PLANTS** : 90% des plants achetés, sèment les épinards et les salades
- ▶ **ROTATIONS** : courent sur quatre cycles de culture
- ▶ **SUPPORT DE CULTURE** : planches permanentes 35x1,20m avec 50 cm d'allée (passe pied)
- ▶ **FERTILISATION** : minime pour le moment avec purins, corne et sang, fumier de bovin à terme
- ▶ **IRRIGATION** Besoins = 9 000m³ entre juin et octobre. Associations de cultures pour économiser l'eau (épinards + tomates par exemple sur la même planche)

Temps de travail

- ▶ 60h/semaine en moyenne annuelle
- ▶ 75h/semaine en pleine saison
- ▶ 40h/semaine en hiver (endives)



OBJECTIFS ET PROJETS

- ▶ Objectif revenu maraîchage = 1 000€/UTH/mois après 5 ans
- ▶ Développer la vente à la ferme
- ▶ Se certifier Nature et Progrès
- ▶ Acheter ou autoconstruire une houe maraîchère et un broyeur
- ▶ Chambre froide "on va voir cet été si la cave suffit"
- ▶ Deuxième utilitaire pour les livraisons

NATURE
PROGRES

En Juillet 2006, après avoir passé un BPREA, Grégory Martin s'installe sur 1,6 ha trouvés grâce à l'ADASEA et ce après deux ans de recherche d'un terrain approprié dans toute l'Auvergne. Alors âgé de 30 ans, il est l'un des premiers à s'installer en maraîchage dans le Cantal. Deux ans après son installation, il commence à livrer la Biocoop et, jusqu'en 2012, il vend ses produits sur le marché d'Aurillac et complète sa production en revendant des fruits et légumes Bio. En Juillet 2008, il commence à fournir l'AMAP d'Aurillac qu'il approvisionne encore aujourd'hui en plus de la Biocoop. La ferme est actuellement en « rythme de croisière ».

Ferme

Ferme maraîchère

1,1 UTH (stagiaire 2 mois/an)

Cotisant solidaire (chef d'exploitation avant)

Reconversion professionnelle HCF avec DJA

Label Nature et Progrès

4 700 m² dont 1 200 m² sous abris sur 1,02 ha au total

Contexte

- ▶ ALTITUDE: 680 m environ
- ▶ PENTE : parfois > 8%, exposition Sud/Sud-Est
- ▶ SOL: **Riche (colluvions)** et léger sans être vraiment sableux, "facile à travailler"

La moyenne montagne



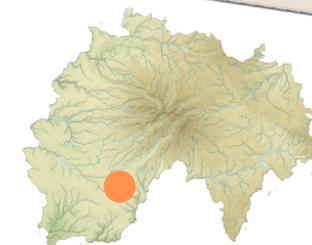
Une certaine fraîcheur la nuit = surveillance
Voiles de forçage jusqu'à mi-avril contre le gel
+ « Une météo de plus en plus aléatoire et changeante »

Période de pleine production : Fin Juin → fin Octobre

Productions

25 espèces

- ▶ **Légumes feuilles** : salade, aromatiques, poireau, chou
- ▶ **Légumes fruits** : aubergine, courgette, courges, tomate, poivron, concombre
- ▶ **Légumes de conservation** : navet, rutabaga, choux-raves, betterave, pomme de terre, radis
- ▶ **Autres** : haricots, artichaut



Volet économique

Investissements initiaux de **80 000€**
Chiffre d'affaire (CA) = **18 000€**
Revenu maraîchage = **730€/UTH/mois**
Part des aides dans le CA : 0%

Pratiques culturales

- ▶ **SEMENCES ET PLANTS** Plants autoproduits et 100% semences achetées
- ▶ **ROTATION** Sur trois ans dans la serre avec trois cultures par saison / tous les quatre ans dehors sauf pour la salade tout les deux ans
- ▶ **FERTILISATION** Compost de ville jusqu'en 2019. Fumier de buffle du voisin pour la certification Nature et Progrès
- ▶ **SUPPORT DE CULTURE** Planches de culture de 165-200cm de largeur; quelques planches permanentes à l'essai. Environ 40% de la surface est réellement cultivée
- ▶ **GESTION DES ADVENTICES** Systématique 10-15 jours après semis ; micro- bineuse motorisée (1L de Super => 2h), sarcloir oscillant = « Ça ne vaut pas le coup de s'en priver » et mains. Utilisation de voiles tissés (1 000m²)
- ▶ **BIODIVERSITÉ** 100m de haie récemment plantée , murets de pierres sèches, mangeoires oiseaux, « de plus en plus d'oiseaux »

Équipements

MATERIEL

- ▶ Tracteur 40CV + Rotavator
- ▶ Ancien cultivateur
- ▶ Motoculteur
- ▶ Micro-bineuse au SP95
- ▶ Semoirs
- ▶ Sarcloir oscillant « très pratique »
- ▶ Bâches tissées 800 m²

ABRIS

- ▶ Serre multichapelle 3 nefs 1 200 m²

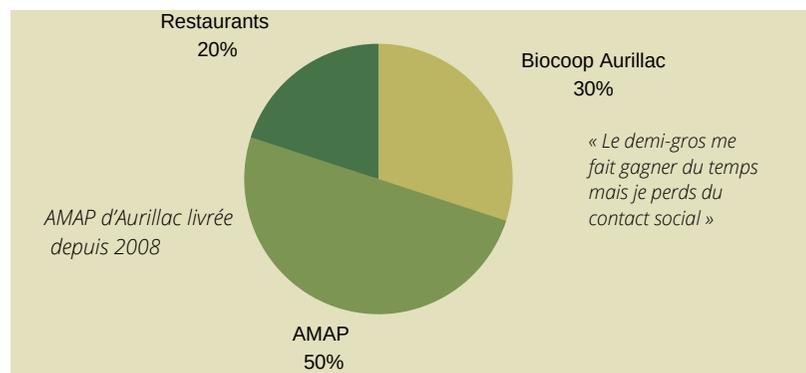
BATIMENTS

- ▶ Portion de grange dédiée au stockage et au lavage

IRRIGATION avec sources et bassin de rétention ouvert 100m³

- ▶ Aspersion (vendue avec tunnels)
- ▶ Goutte-à-goutte 1km
- ▶ Pompe à eau

Commercialisation



Objectifs et projets

- ▶ Développer l'autonomie sur les semences
- ▶ Changement du plastique de la serre
- ▶ Augmenter la part de cultures pérennes

15



PARTIE 2

Questions pièges

16 Peut-on vivre du maraîchage ?

Nous avons précédemment évoqué le fait que le Cantal attirait des porteurs de projets en maraîchage qui aspirent à le pratiquer sous une forme d'agriculture paysanne. L'activité est attractive ... mais peut-on en vivre ?

Tout d'abord, il est important de remarquer que le chiffre d'affaire n'est pas le moteur principal de toutes les exploitations enquêtées. Certains estiment que leur qualité de vie prime sur l'aspect financier dans leurs objectifs et ne cherchent pas à développer une activité avec un chiffre d'affaire au-delà de ce qu'ils estiment nécessaire pour vivre de leurs productions. Le projet de vie dépasse dans ce cas les chiffres.

Toutefois, la vision des maraîchers sur la pénibilité de leur travail est contrastée.

Certains pensent que le temps de travail est trop important en comparaison avec leur chiffre d'affaire tandis que d'autres s'épanouissent en ne comptant pas les heures.

"Je suis satisfait de mon revenu, mais tout est relatif ! Vu la quantité de travail fournie et le stress quasi permanent que l'activité génère, j'estime que les maraîchers, et les agriculteurs en général produisant une alimentation de qualité devraient être payés comme les médecins !" Lorenzo Margiotti

Pas de réponses absolues à cette question très subjective mais quelques repères !



Chiffre d'affaire ramené au temps de travail

En se basant sur le ratio **chiffre d'affaire/heure de travail**, parmi les maraîchers enquêtés, la fourchette démarre à 3,60€ et atteint 9,65€.

A noter que ne sont pris en compte que les maraîchers pour lesquels le calcul était possible.

Parmi ceux-là, on en dénombre 2 entre 3,60 et 5€, 3 entre 5 et 7€ et 6 entre 7 et 9,65€.

On note d'ailleurs que les 4 maraîchers possédant les plus hauts chiffres d'affaire par heure de travail s'estiment tous en rythme de croisière mais que c'est aussi le cas de certains qui possèdent des ratios moins élevés.

La variabilité est ainsi très importante et ne semble pas être liée à l'année d'installation. "

"Aujourd'hui, j'estime que les revenus sont en adéquation avec la charge de travail."

Claudine Couchet

Chez certains, notamment les fermes en diversification, le maraîchage (souvent les pommes de terre) a même permis une véritable sécurisation des revenus.

"La création de l'atelier maraîchage nous permettra sans doute de dégager un troisième salaire à terme." Aurélie Lacoste

Nous pouvons également nous pencher sur le ratio **chiffre d'affaire/m² de surface maraîchère**.

Pour ce ratio, on obtient la répartition suivante sur le panel enquêtés : 4 de 0,76 à 1€/ m², 5 de 1 à 2€/m² et 5 de 2 à 3,80€/m².

On notera qu'entre les deux ratios calculés, il ne semble pas y avoir de relation directe.

En effet, on observe par exemple qu'à chiffre d'affaire/m² comparable, le chiffre d'affaire/heure de travail peut être doublé, voire triplé.

Cela peut par contre traduire une organisation du travail différente entre deux maraîchers.

Également, il est important de garder en tête que de nombreux facteurs influent sur ces deux ratios : le nombre d'UTH, l'organisation du travail, la commercialisation choisie, l'année d'installation, les objectifs, les charges...

Quels sont les chiffres dans la région ?

D'après une enquête réalisée en 2017 par le réseau des Chambres d'Agriculture et des légumes bio en Auvergne-Rhône-Alpes sur des fermes en maraîchage diversifié de moins de 1 ha :

- Chiffre d'affaire / m² : 4 € en moyenne avec un minimum à 1,80€ et un maximum à 6,30€
- Chiffre d'affaire / heure travaillée : 7,14€ en moyenne avec un minimum à 0,10€ et un maximum à 14,40€

Le maraîchage dans le Cantal semble donc se définir par des ratios moins importants que dans les autres départements de la région : tandis que le ratio de chiffre d'affaire par heure travaillée s'intègre dans la moyenne régionale, le chiffre d'affaire par m² travaillé y est très inférieur.

Cependant, il est important de rappeler l'une des spécificités du maraîchage dans le Cantal : **l'activité s'intègre dans un contexte de moyenne montagne qui peut être plus limitant qu'ailleurs**. Ainsi, l'étude régionale englobe des exploitations situées autour de l'agglomération de Lyon ou en Drôme, ce qui n'est pas comparable avec la situation cantalienne.

Cependant, dans les deux cas, on reste en dessous des taux horaires du SMIC mais ce qui ne veut pas dire que la vivabilité ne soit pas atteinte pour autant.

Elle l'est pour un certain nombre de maraîchers enquêtés : être maraîcher dans le Cantal, c'est un projet de vie, dans un contexte de montagne qui nécessite donc de réfléchir finement son système de commercialisation et de production.

17 Où s'installer ?

Comme le présente la carte des agrosystèmes, le Cantal se caractérise par de gros écarts pédoclimatiques au sein même de chaque secteur géographique. Chez les maraîchers rencontrés, le lieu d'implantation de leur production est le fruit de plusieurs circonstances extrêmement variables d'une personne à l'autre. Allons creuser lesquelles ...

C'est souvent d'abord l'intérêt pour un lieu de vie qui conditionne le lieu de production futur. Des opportunités foncières ou d'accès aux terres via la famille vont finir de préciser le site exact où s'implanter. Ceci explique que des maraîchers se lancent même en altitude dans la production maraîchère.

"Je ne suis pas originaire d'ici. Avec ma femme, nous venions en vacances, nous aimions ce coin. Puis j'ai eu mes enfants et je voulais les élever dans une région préservée de l'agriculture intensive. C'était le lieu idéal. Nous avons déménagé et changé de travail. Dès notre arrivée, j'ai fait du jardin pour nourrir la famille. Quand j'ai pensé faire du maraîchage, j'ai logiquement cherché du terrain autour. Je connaissais déjà bien le contexte climatique. Produire en altitude ça ne m'a pas fait peur !" Jean-Michel Charriaud



Le terrain sur lequel s'est installé Jean-Michel Charriaud est une ancienne prairie proche de son lieu d'habitation et de dimension valorisable par une seule personne

Excepté sur les sommets des Monts du Cantal, on peut produire presque n'importe où dans le département.

Néanmoins, les maraîchers professionnels sont inexistant au-delà de 1200 m d'altitude et quasi-peu présents sur les trois-quarts du département. La Châtaigneraie, grâce à un climat plus clément, concentre l'essentiel des dynamiques d'installations de ces 10 dernières années.

Si la proximité de bassins de consommation n'est pas un critère de choix premier pour déterminer le lieu d'installation et de réussite de l'activité maraîchère, elle favorise grandement bien sûr la commercialisation des légumes, notamment quand on s'oriente pour une partie vers le demi-gros.

Ainsi, la commercialisation en demi-gros s'avère plus facile autour des villes d'Aurillac, Saint-Flour et Massiac et permet de faciliter la commercialisation les premières années et donc de garantir au nouvel installé un débouché facilité. C'est le cas de Simon Lacalmontie: *"La vente en demi-gros me fait gagner du temps : je sais à quel prix je vais vendre mes pommes de terre et qu'elles seront vendues sans souci."*

Mathieu Goubin, installé en 2019 : *"La planification établie avec la Biocoop m'a apporté un vrai confort en terme de commercialisation. C'est une sécurité appréciable au démarrage. En parallèle, la vente directe au plus proche (lotissement voisin) me permet de diversifier mes débouchés sans y investir beaucoup de temps"*.

On observe que les maraîchers savent créer leur réseau de commercialisation où qu'ils soient car la production locale de légumes est très loin de couvrir les besoins du département. Magasins Bio, GMS et supérettes, AMAP, Marchés, restaurants, cantines scolaires, vente à la ferme, drive, etc. se multiplient et chacun invente ou utilise les réseaux qui lui convient. Cependant, les réseaux de clients mettent du temps à se construire, notamment lorsque l'on crée un magasin.

En témoignent les deux expériences suivantes :

Romain Gibert, fils d'éleveur installé à Sansac-de-Marmiesse, a décidé en 2015 de reprendre le magasin de producteurs *Un coin de campagne* à Aurillac. Dès 2016, lui et sa compagne Anaïs Travers se mettent au maraîchage sur la ferme familiale pour approvisionner le magasin en produits locaux. En 2020, Anaïs s'installe officiellement sur 1,5 ha.

"Les légumes sont un produit d'appel, mais ils ne représentent pas pour autant une grosse part du chiffre d'affaire."

Aurélié Lacoste, elle aussi fille d'éleveur, s'est reconvertie dans le maraîchage à 39 ans pour venir épauler sa mère et son frère au sein du GAEC du Rêtre. Une grosse partie de la production part à la Biocoop. La vente directe est néanmoins recherchée par le GAEC, via la vente au magasin « La halte paysanne » situé à Mours (dont ils sont sociétaires) et à la ferme, 3 soirs par semaine:

"J'aime ce contact avec la population locale. Les retours sont très positifs. Cela nous encourage à poursuivre. Par contre, la vente au magasin de Mours est un peu décevante : les gens ont leur jardin, c'est pas comme en ville."

18 Est-ce facile de trouver du foncier ?

Accéder au foncier peut s'avérer être le parcours du combattant lorsqu'on est hors cadre familial, non originaire du territoire, ni du monde agricole.

Les installations maraîchères dans le département peuvent faire face à une double difficulté, parfois paradoxale : à la fois elles nécessitent peu de foncier comparé à des activités d'élevage, mais c'est pour cette même raison qu'il est difficile pour les porteurs de projets de se positionner sur des reprises de fermes existantes, principalement d'élevage. Penchons nous sur les manières de maximiser ses chances de trouver chaussure à son pied...

Pour trouver une ferme ou du terrain, il est nécessaire **de multiplier les démarches !**

Pour cela, une fiche synthétique de présentation du projet (maximum 4 pages) est un bon support pour aller au devant de vos interlocuteurs : motivations, parcours, grandes lignes des productions envisagées, quelques données économiques...

En plus de ce document, une courte annonce, quelques lignes seulement, est utile pour être diffusée facilement par mail et dans des lettres d'infos.

✓ **Vous faire connaître du réseau paysan** est primordial pour obtenir des infos, être au courant d'offres qui ne sont pas parues officiellement, crédibiliser votre projet... Même si la démarche n'est pas aisée pour tout le monde, elle n'en est pas moins très aidante, surtout pour des personnes qui ne sont pas originaires du territoire recherché.

La mise en lien peut se faire par la Cant'ADEAR auprès de son réseau de paysans au niveau local et/ ou par la participation à des rencontres, visites de ferme, et tout événement en lien avec le monde agricole et rural : cafés installation/transmission, formations, marchés, foires agricoles...



✓ Il s'agira ensuite de **passer une annonce et en consulter** :
Pour en consulter, Objectif Terres, géré par Terre de Liens et les cartes en lignes des ADDEAR sont très utilisées par les cédants et les porteurs de projets. On n'oubliera pas le Répertoire Départemental à l'Installation (RDI), répertoire d'annonces d'exploitations à transmettre, géré par les Chambres d'agriculture de chaque département, en ligne
Il est important de s'abonner au maximum de lettres d'infos ou médias susceptibles de diffuser ou de proposer des annonces, par exemple :

- ▶ *Cant'ADEAR : lettres d'infos installation,*
- ▶ *Confédération Paysanne du Cantal : La Lettre des Paysans*
- ▶ *Confédération Paysanne nationale : Magazine « Campagnes solidaires »*

✓ **Se tourner vers les interlocuteurs officiels liés au contrôle des structures et au droit rural**

Pour cela, on peut candidater sur des biens **par l'intermédiaire de la SAFER**, cela concerne uniquement la vente de terrains, et dans certains cas, de location (Convention de Mise à Disposition) tout en se faisant connaître auprès des conseillers de secteurs.

Si vous candidatez sur des biens, faites aussi connaître votre projet au représentant Confédération paysanne qui siège au comité départemental SAFER.

Deux types de candidatures :

- ▶ sur une Déclaration d'Intention d'Aliéner (= notification) de la SAFER : il s'agit des projets de vente dont la SAFER a été informée; ils ne constituent ni un engagement de la Safer à exercer son droit de préemption, ni un appel à candidature
- ▶ sur un appel à candidatures (= publicité SAFER) : vous pouvez candidater sur les biens que la SAFER possède ou envisage d'acquérir

✓ **Consulter les demandes d'autorisation d'exploiter** pour éventuellement établir une demande concurrente

✓ **Candidater sur les biens de section et biens communaux,**

Les biens sectionaux sont des terres détenues collectivement par ce qu'on appelle une « section », qui est une partie de commune possédant une personnalité juridique. Pour postuler sur ces terres, il faut habiter et être exploitant agricole d'une parcelle sur la section (et non pas seulement la commune). La demande est faite auprès du conseil municipal. Une piste à ne pas négliger car les sectionaux représentent 5 % des terres agricoles du Cantal. La même démarche existe pour les biens communaux (en possession d'une commune).

✓ **Se faire connaître auprès des missions Accueil des collectivités locales !**

En Auvergne et dans le Massif Central, les collectivités ont des politiques fortes en matière d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité.

Il ne faut donc pas hésiter à se faire connaître des chargés de mission agriculture/ attractivité des différentes communautés de communes.

19 Installation progressive ou pas ?

S'installer, oui, mais sur quel laps de temps ? Avec quelle progressivité dans la production ?

S'il y a bien une production qui se prête à l'installation progressive, c'est le maraîchage, mais allons voir comment cela se passe en pratique !

Les textes officiels qualifient l'installation progressive comme étant la période permettant de préparer à terme un projet économiquement viable et permettant de dégager le revenu minimum disponible (SMIC). Ils se rapportent aux aides spécifiques à ce type d'installation (visant à délivrer la DJA progressivement et réservé aux moins de 40 ans).

Ici, le concept est bien plus large et pour ceux qui ont fait ce choix, l'installation progressive peut permettre de :

- ▶ voir si l'on est fait pour le métier
- ▶ se donner le temps d'acquérir le matériel qui correspond le mieux à la manière dont on souhaite produire
- ▶ se donner le temps de monter en compétences techniques
- ▶ construire ses objectifs de revenus et prendre le temps d'affiner son projet professionnel entre temps plein ou temps partiel dédié au maraîchage
- ▶ ne pas s'endetter et au contraire investir progressivement
- ▶ « façonner » son sol et son terrain

C'est notamment le cas de Marion et Carole qui louent à Quézac une maison et 1 ha de terres et qui se laissent le temps "**d'appréhender le terrain et apprendre pour recréer un jardin en agro-écologie**". Marion et Carole travaillent à l'extérieur à temps partiel pour assurer un revenu et le reste du temps plantent des arbres, observent, cultivent, échangent et expérimentent.

Arnaud Hubert s'est, quant à lui, donné 7 ans pour développer "**un système de production qui tienne la route. Entre jardiner chez soi et le maraîchage, ce n'est pas un monde c'est un univers et quand on part de zéro c'est très long.**"

5 des 16 maraîchers ont opté pour l'installation progressive et 5 d'entre eux sont pluri-actifs.

Gary et Morgane ont de leur côté choisi de "**réaliser des investissements conséquents dès le début car l'idée est de vivre à deux de cette activité.**"

Ils n'ont presque pas pratiqué le maraîchage avant de s'installer, si ce n'est les 10 semaines de stage dans le cadre du BPREA qu'ils ont suivi. Néanmoins, ils ont pris la peine de visiter d'autres exploitations.

Quelles aides à l'installation progressive ?

Dans le cadre de l'installation aidée, la Loi d'Avenir de 2014 a instauré un dispositif "installation progressive" qui permet à un jeune de bénéficier de la DJA tout en développant son activité petit à petit, sur une durée maximale de 4 ans.

N'importe quel porteur de projet qui répond aux critères d'éligibilité à la DJA (moins de 40 ans, obtention de la capacité agricole, engagement dans un plan d'entreprise) peut faire une demande d'aide à l'installation progressive.

L'installation progressive correspond à une baisse des seuils de revenus ou d'Activité Minimale d'Assujettissement) à atteindre afin de faciliter l'entrée dans le dispositif DJA.

Pour justifier d'une demande d'aide en installation progressive plutôt qu'en installation à titre principal ou secondaire, le porteur de projet s'appuie sur son revenu disponible agricole (RDA) prévisionnel : celui-ci doit atteindre 0.5 SMIC au bout de 2 ans, et 1 SMIC au bout de 4 ans.



D'autres modalités d'installation progressive ...

Le choix du **statut de cotisant solidaire** peut être délibérément fait les premières années d'installation, et peut permettre une phase transitoire de montée en puissance de l'activité avant d'accéder au statut de chef d'exploitation, qui offre lui une protection sociale complète.

Une autre possibilité est d'opter pour une **phase de pluriactivité**, avec le statut de chef d'exploitation à titre secondaire.

Enfin, passer par un **espace test agricole** est aussi un moyen de limiter au maximum les risques économiques pour le porteur de projet, tout en apportant un cadre juridique et social à cette période de démarrage d'activité.

20 Qu'est-ce qu'un bon terrain ?

Chercher du foncier est une chose, trouver un terrain adapté pour du maraichage en est une autre ...

Panorama, non exhaustif, des critères que les maraichers enquêtés préconisent de prendre en compte lors de la recherche d'un terrain.

La surface disponible : elle dépendra bien sûr de votre projet. Cependant, il peut être bon d'en prévoir un peu plus pour assurer de manière confortable les rotations, envisager une augmentation de la production, permettre l'installation d'une autre personnes sur le lieu...

Il faut aussi garder en tête que seulement 70% en moyenne de la surface agricole utile (SAU) d'une parcelle cadastrale est réellement dédiée à la production, quand on y enlève les haies, les fossés, les bâtiments ...

L'accès à l'eau : ne surtout pas se fier à l'image verdoyante du Massif Central, et du Cantal en particulier !

Avec les dernières années de sécheresse qu'a connu le département, il est plus que nécessaire que les parcelles choisies aient un accès à l'eau, en quantité et en qualité, que ce soit via la présence d'une source, d'un forage préexistant, de la proximité d'un cours d'eau ...

"On m'avait indiqué que les fontaines du village était souvent débordantes. J'ai donc demandé une autorisation pour tirer les tuyaux à travers les près et je récupère le trop plein dans une cuve de 10m³. Ca a été un critère stratégique pour mon installation !"

Jean-Michel Charriaud

Le parcellaire, et son potentiel agronomique : bien que les légumes ne vèlent ni n'agnellent, ils nécessitent tout de même un soin quotidien et de la réactivité en cas d'aléas climatiques.

C'est pourquoi l'éloignement de la, ou des parcelles si elles sont regroupées, avec le lieu d'habitation est un critère à prendre en compte.

On s'interrogera également sur le passif cultural des terres, d'autant plus si on souhaite une certification en agriculture biologique.

Bien sûr, on notera attentivement l'exposition au vent et au soleil.

"Les critères sont différents en fonction du territoire. Il faut se décider où on veut s'implanter et y rencontrer/contacter des gens sur ce territoire et tester par la même occasion : suivant les altitudes il y a des gestions différentes de cultures différentes et il faut absolument faire des tests ." Jean-Pascal Perrier

Il y a la parcelle, et son environnement !

Car une parcelle agronomiquement parfaite peut se révéler moins attractive quand on prend en compte son isolement géographique.

Un oeil attentif est donc à poser sur les réseaux commerciaux et professionnels environnant la parcelle ciblée : proximité d'aires urbaines, de débouchés dans la restauration collective...

"Lorsque j'ai étudié mon actuel terrain, j'ai pris en compte la proximité avec la nationale, très intéressante d'un point de vue commercial." Julien Click

Egalement, il sera intéressant d'identifier la présence d'autres producteurs, de réseaux citoyens, associatifs ou institutionnels à même de soutenir une installation, de contribuer à la faire connaître ...



Ici, une visite autour du maraichage en moyenne montagne chez Simon Lacalmontie



Attention, avant d'acheter ou de louer une parcelle, il est indispensable de se renseigner sur **la réglementation** liée à celle-ci.

Les mesures inféodées sont en effet variées et elles peuvent avoir un impact notable sur l'installation.

Tout d'abord, si on achète ou loue un bien qui n'était pas jusqu'alors destiné à la production agricole :

► on vérifiera que celui ci est bien classé en **zone agricole (A)** dans le Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal) de la localité visée.

► on se renseignera sur la situation des parcelles par rapport aux **zonages Natura 2000** ou si celles-ci appellent des Mesures Agri-environnementales et Climatiques (MAEC) : ces zonages auront une implication sur les pratiques mises en oeuvre, tout autant que si elles se situent sur une **zone de captage d'eau**.

► en mairie, vous pourrez consulter le document faisant état des risques d'inondation, notamment ,qui courent sur la parcelle.

Enfin, il sera utile de vérifier la présence, s'il y en a de **servitudes** sur le terrain visé, c'est à dire la possibilité pour un usager proche d'y accéder pour un usage déterminé.

Celles-ci peuvent être vérifiées directement sur le cadastre.

21 Peut-on anticiper le changement climatique ?

Le Cantal, un pays verdoyant en toute saison ? Le climat change indéniablement, et cette représentation d'une végétation luxuriante tient désormais plutôt de l'image d'Epinal si on s'en rapporte aux derniers épisodes de sécheresse qu'a connu le département les années précédentes !

Et au delà de la sécheresse, ce sont des épisodes climatiques plus extrêmes auxquels les maraichers doivent faire face : gelées tardives, grêle destructrice ...

Tour d'horizon dans ce focus sur les adaptations et anticipations des maraichers entretenus, en gardant en tête la spécificité du contexte de chacun : exposition, altitude, objectifs ...

Pour autant, le constat général est celui-ci :

- une scission entre périodes sèches et périodes humide de plus en plus nette, avec de longues périodes sans précipitations, et une concentration de celles-ci sur des périodes courtes.

"Ce à quoi je ne m'attendais pas du tout en m'installant ici, c'est 2015, 2016, 2017, qui ont été des années de mégas sécheresses." Arnaud Hubert

- un assèchement des cours d'eau et des sources de plus en plus précoce

"On constate que le débit de notre source s'amointrit d'années en années. Entre nos deux ateliers, si la source doit s'arrêter, on privilégiera les bêtes." Aurélie Lacoste

- des épisodes venteux violents plus fréquents, qui fragilisent voire détruisent les infrastructures et assèchent les sols
- des gelées très tardives et des épisodes de grêle très localisés

"La deuxième année de notre installation, en 2017, il a grêlé en mai. On a perdu les trois quart des cultures qu'on avait mis en place, ça a été un vrai désastre." Lorenzo Margiotti

Premier enjeu, l'eau !

"Pas d'eau, pas de plantes; pas de plantes, pas de rendements donc pas de rendements pas d'installation !" Arnaud Hubert

Dès l'installation en effet, il est indispensable de choisir un lieu où l'eau est disponible en quantité suffisante et si possible toute l'année et/ou à quel endroit il sera possible d'aménager des réserves d'eau : mares, réserves collinaires, récupérateurs d'eau ...

"En 2019, 3 ans après notre installation, on a creusé 3 bassins d'une capacité totale de 480m3"
" Lorenzo Margiotti

Pour beaucoup de maraichers entretenus, il s'agit donc de réfléchir à son système de production en prenant en compte prioritairement ce critère : quantité d'eau disponible au moment de la plantation, puis au moment du pic de production, coût de l'acheminement de l'eau, de la construction du système d'irrigation, temps passé pour l'irrigation ...

" Aujourd'hui, on fonctionne avec des grosses couches de paillage sous serre et avec des variétés qu'on a sélectionnées, qui marchent bien. On privilégiera peut-être à terme les serres où l'arrosage est moindre et nous semble mieux valorisé ." Anais travers

► Certains maraichers adaptent également la temporalité des productions face aux incertitudes, par exemple en privilégiant les cultures à cycles courts, génératrices de valeur ajoutée (oignons, mâche, salades ...)

Le temps de production plus court limite la survenue d'un aléa sur ce laps de temps, les cycles sont multipliés donc la production est plus sécurisée.

► Ensuite, connaître finement son sol est un facteur primordial d'adaptation ! Pour une meilleure capacité de rétention et de stockage d'eau, un sol doit être bien structuré, avec une couche de matière organique de plusieurs centimètres.

Les analyses de sol permettent d'en avoir une bonne connaissance, mais elles ne se substituent pas à une observation attentive de celui-ci pour en comprendre la porosité, l'état de la biodiversité ...

En parlant de cette dernière, plusieurs maraichers ont planté récemment des fruitiers, pour répondre à différents enjeux : de l'ombre pour les cultures, une diversification des ressources par la production de fruits, la possibilité de perchoirs pour les rapaces, prédateurs des rats taupiers notamment ...

"Jérôme et moi réfléchissons à l'agroforesterie pour faire évoluer notre système actuel. On a planté pas mal de haies, de fruitiers, mais on aimerait encore donner une meilleure cohérence à tout ça !"

Claudine Couchet



Envie d'aller plus loin ?

Nous vous recommandons la publication du **CIVAM Limousin** "Leviens d'actions face aux changements climatiques, recueil d'expériences de fermes agroécologiques en Limousin", 2020



PARTIE 3

Étapes et informations clés pour s'installer

23 Poser des objectifs à son installation agricole

Mes objectifs

Définir son projet en fonction de son projet de vie

Se former pour être maraîcher dans le Cantal

Être maraîcher, c'est se former à des compétences très diverses et au contexte de moyenne montagne

S'implanter dans un territoire

- ✓ Chercher un lieu pour s'installer
- ✓ Identifier les débouchés sur le territoire
- ✓ Construire son réseau de commercialisation en fonction de ses objectifs et envies

ET

Concevoir son système de production

- ✓ La surface
- ✓ Le contexte pédologique et climatique
- ✓ Les gamme de produits
- ✓ Les itinéraires culturaux
- ✓ La main d'oeuvre
- ✓ L'équipement

Le tout conditionné par vous : le statut que vous choisirez, les investissements possibles et votre caractère

Que ce soit en activité maraîchère ou autre, s'installer en agriculture peut paraître complexe. Mais un projet d'installation se construit étape après étape, alors suivez le guide !

► Poser des objectifs

C'est en vous posant **des objectifs et en exprimant vos envies** que votre projet pourra se concrétiser.

Pour vous lancer dans cette activité, qui nécessite des compétences diverses allant de la production à la construction d'un réseau de commercialisation, il est important de connaître vos motivations et de situer le projet dans votre vie personnelle.

Par exemple, les témoignages des maraîchers installés révèlent des temps de travail très importants : est-ce compatible avec votre vie de famille ? Avez-vous le physique pour ?

Autant de questions nécessaires pour appréhender votre projet, en faire quelque chose qui vous ressemblera et qui pourra perdurer dans le temps. C'est aussi pour cela qu'il faut penser aux objectifs à moyen-long terme dès votre installation : comment imaginez vous votre ferme dans 10 ans ? Quels seraient les facteurs de réussite à terme ?

Arnaud Hubert vivait à Paris avant de décider de changer de vie.

Végétarien, le maraîchage s'est imposé à lui comme une évidence, d'autant plus qu'il **"pouvait s'installer sans investissements conséquents"**. Pour lui, le maraîchage représente **"une entreprise liée à un projet de vie, qui a du sens"**.

Le parcours à l'installation aidée :

Si vous souhaitez demander la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) il faut répondre à certains critères d'éligibilité :

- avoir entre 18 et 40 ans
- détenir la capacité agricole
- s'installer pour la première fois en tant que chef d'exploitation
- avoir réalisé son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et son Plan d'Entreprise (PE), ce dernier démontrant que l'activité permettra de se dégager un SMIC en 4ème année d'installation, si celle-ci a été réalisée à titre principal. Pour une installation à titre secondaire, le critère de revenu sera de 50% du SMIC.

24 Acquérir les compétences

Que vous soyez néophyte dans l'art du maraîchage, passionné ou éleveur, la formation est une étape indispensable pour acquérir les compétences nécessaires pour vous lancer : agronomie, gestion, vente, conception de projet...

Plusieurs options s'offrent à vous en fonction de vos envies. Le plus important : se faire la main, le manque d'expérience étant régulièrement cité comme cause d'échec ou de difficultés.

► Les formations :

> formations initiales diplômantes : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole, Baccalauréat Professionnel productions horticoles, florales et légumières ...

> formations continues diplômantes : Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole, Brevet de Technicien Supérieur Agricole ...

> formations qualifiantes : Certificat de spécialisation sur des aspects spécifiques à la production/transformation agricole délivrés par les CFPPA ou formations courtes telles que délivrées par les ADDEAR, les Chambres d'Agriculture ..



Simon Lacalmontie s'est formé au maraîchage biologique avec un BPREA spécialisé en maraîchage biologique à la MFR de Brens, à Gaillac.

Il évoque une formation **"très concrète et complète en comparaison avec d'autres"**.

Grégory Martin, avec un BPREA en poche, insiste sur la dimension essentielle de la pratique avant l'installation : **"un an de pratique ce n'est pas de trop"**.

Les formations diplômantes s'inscrivent dans le dispositif de la capacité professionnelle agricole permettant l'accès à certaines aides, notamment la DJA.

La capacité agricole peut être obtenue de manière dérogatoire via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

► Les stages et l'immersion professionnelle :

> si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de périodes de mise en situation en milieu professionnel, de 3 semaines maximum,

> les stages agricoles dans le cadre du PPP, qui peuvent durer de 1 semaine à 6 mois,

> les stages conventionnés par la Cant'Adear, de 1 semaine à 56 jours, préconisés dans le cadre d'un accompagnement individuel suivi avec l'association

> les Stages Test Installation Transmission, de 3 mois à 1 an dans le cadre d'un projet de reprise d'une ferme à transmettre dans la région Auvergne Rhône Alpes

► Le salariat :

Il est bénéfique de rester un an minimum au sein de la même ferme afin de réaliser l'ensemble des tâches afférentes à chaque saison.

Le monde agricole dispose d'un type de contrat de travail particulier, les contrats TESA pour faciliter le recours au salariat : n'hésitez pas à faire passer une annonce dans les réseaux stipulant votre recherche.

► Le Test Agricole :

Destiné aux porteurs de projet qui souhaitent sécuriser leur installation en limitant la prise de risque, le dispositif de l'espace test agricole permet de tester grandeur nature le projet d'installation entre 1 et 3 ans. Il peut se dérouler sur un terrain mis à disposition par une commune, un particulier, ou le vôtre !

Pendant la période de test, l'activité est hébergée juridiquement par une couveuse d'activité et le porteur de projet est accompagné par un réseau d'acteurs local pour lui permettre de monter en compétence.

Pour plus d'informations, tournez vous vers la Cant'Adear.



S'entourer et s'insérer dans des dynamiques collectives :

Une des missions de la Cant'ADEAR est de provoquer des échanges entre paysans, de mettre en lien les producteurs qui le souhaitent, de permettre aux porteurs de projets de rencontrer des producteurs déjà expérimentés. En un mot, faire réseau !

Ainsi, il ne faut pas hésiter à se tourner vers l'association si vous êtes en besoin de contacts avec des maraichers déjà installés qui pourraient vous témoigner de leur expérience, choix techniques, chez qui vous souhaiteriez rentrer en stage ...

Au travers des témoignages et des portraits de maraîchers, certaines spécificités du département sont à mettre en lumière, à savoir ...

Le foncier

Les prix des surfaces agricoles dans le département sont très élevés et peuvent atteindre les 12 000€/ha dans certaines parties du Cantal.

Trouver un endroit avec une surface qui correspond à vos envies peut être un des principaux problèmes de votre installation. Cependant, beaucoup de maraîchers ont réussi à s'installer, que ce soit avec l'aide de leur commune, celle d'un éleveur ou encore en consacrant une partie de l'exploitation bovine à l'activité.

Les débouchés et la construction du réseau

La commercialisation est primordiale dans votre projet d'installation, il en va de la durabilité de votre système.

Il s'agit là de déterminer quel bassin de consommation vous visez mais aussi quel moyen de commercialisation vous choisirez.

Ces choix détermineront entre autre votre gamme de légumes et une étude de marché est fortement recommandée. Dans le département, plusieurs modes de commercialisation peuvent s'offrir à vous avec chacun, leurs avantages et leurs inconvénients : la vente directe, les AMAP, les magasins de producteurs, la restauration, les cantines, les GMS... Il s'agit de trouver ce qui correspond à vos envies.

Les marchés prennent par exemple plus de temps en général avec la préparation qu'une livraison à un magasin. Le choix dépend donc de la construction de votre ferme : quelle clientèle ? quelles disponibilités pour vendre ? quel contact social ? quelle implication sur le territoire ?



Pour Anais Travers, la construction du débouché a conditionné ses choix. Impliquée dans le magasin l'Écho Paysan à Aurillac, elle a choisi de monter une activité maraîchère pour fournir la boutique face à la demande. Ce choix s'est d'ailleurs fait naturellement car il était **"hors de question que ses légumes aillent en grandes surfaces"**.



Le conseil aux porteurs de projet de Morgane et Gary :

*"Consultez les infos chiffrées de l'Institut Technique d'Agriculture Biologique et le document Maraichage Bio – s'installer, cultiver en mode biologique de la Chambre d'Agriculture AURA de 2016 ! **On a fait tous nos débuts sur ça !**"*

Les structures qui peuvent vous aider dans le département :

La Cant'ADEAR

- **accompagnement** à l'installation sous de nombreuses formes : suivis individuels, journées collectives entre porteurs de projet ...
- **formations** pour concevoir son installation : chiffrer son projet, choisir ses statuts, trouver du foncier...
- formations techniques sur toutes les productions



La Chambre d'Agriculture du Cantal

- gère le **Point Accueil Installation** (PAI), porte d'entrée de tout parcours officiel d'installation, notamment le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), indispensable à suivre en cas de demande DJA.
- **accompagnement** à l'installation
- **formations** techniques



L'AFOCG 15

- **accompagnement** des porteurs de projets sur le chiffrage du projet et la réalisation du Plan d'Entreprise pour la DJA
- animation de groupes d'agriculteurs pour la gestion comptable en autonomie et en collectif



Bio 15

- organisation de journées techniques sur des fermes en agriculture biologique et de formations dédiées au maraîchage biologique.



26 Concevoir son système de production

On peut être pressé de concevoir son système de production quand on cherche à s'installer depuis longtemps ! Cependant, il faut bien être passé par les deux précédentes étapes avant de s'atteler à celle-ci, au risque de mettre la charrue avant les boeufs !

Les statuts

Décider des statuts juridiques, fiscaux et sociaux de l'entreprise agricole que l'on va créer n'est souvent pas une partie de plaisir pour les porteurs de projet ! Difficile de se repérer dans ce paysage administratif, pourtant essentiel car ces choix vont conditionner l'accès à certaines aides, vos taux de cotisations, la possibilité de travailler à plusieurs...

Ils constituent « l'habillage » de votre création d'entreprise agricole : **ces choix interviennent lorsque le projet a été pensé** (objectifs, dimensionnement de la ou des activités défini sur les prochaines années). Ce sont vos objectifs qui doivent conditionner le choix des statuts de votre activité, et pas l'inverse.

Concernant le statut social, bien qu'insatisfaisant au niveau de la couverture sociale et des droits associés, le statut de cotisant solidaire est souvent mis en avant par les maraîchers du département comme un bon compromis pour se lancer dans l'activité de manière progressive.

La surface

L'activité maraîchère impose une réflexion sur la surface de production.

Bien qu'à première vue une petite surface peut paraître suffisante, il s'agit là de penser son projet dans sa globalité et dans le temps. Certains ont fait le choix de cultiver une surface correspondant à 1 UTH tandis que d'autres pensent toujours à élargir leur gamme de produits. La surface nécessaire aux rotations et au repos du sol sont également des points sur lesquels s'attarder lors de votre réflexion.



Jean-Michel Charriaud **"Il faut accepter que le système se mette en route que sur une période assez longue, c'est 4-5 ans la mise en route création d'humus, fertilisation, fertilité du sol"**

Les conditions pédologiques et climatiques

C'est un point qui devra tout particulièrement attirer votre attention dans un département intégralement classé en zone de montagne où les gelées, la chaleur et l'eau sont des conditions parfois limitantes pour l'activité maraîchère.

D'autres critères propres à la situation de votre terrain devront attirer votre attention : exposition, présence d'un cours d'eau...

La main d'oeuvre et l'équipement

C'est un choix personnel qui dépendra de vos valeurs et de vos envies personnelles. Sur le département, certains maraîchers sont très équipés tandis que d'autres travaillent presque intégralement à la main. Les investissements dans le matériel sont également très différents et votre réflexion devra porter sur le mode de production que vous souhaitez, le temps de travail et vos moyens personnels.

Le nombre de personnes qui travailleront sur la ferme déterminera peut-être également vos besoins en matériel.



Zoom sur ... L'Atelier Paysan

Organisme de développement agricole et rural qui soutient le changement de modèle agricole et alimentaire, l'Atelier Paysan propose en particulier aux agriculteurs de retrouver une forme d'autonomie par l'auto-construction d'outils adaptés à leur mode de production et à leurs besoins. Sur le site internet, vous trouverez de nombreux plans d'outils et un large choix de formations allant dans le sens de la réappropriation des savoir-faire paysans.



Les productions et itinéraires culturels

Le choix de votre gamme de produits devra autant que possible prendre en compte les facteurs suivants : contexte, commercialisation, moyens de production.

Prendre le temps de parfaire ses pratiques semble également essentiel aux yeux des maraîchers du département.

Quant à la manière de produire, les inspirations que vous pouvez avoir sont nombreuses : permaculture, biodynamie, maraîchage sur sol vivant...

Il n'existe pas une seule manière de faire et c'est à vous d'expérimenter celle qui correspondra le mieux à vos envies. Cependant, certaines questions doivent être abordées dans votre réflexion : la proportion entre maraîchage de plein champ et les abris, le temps de travail ou encore l'éventuelle production des plants et semences.



PARTIE 4

Ils l'ont fait !

28 Il cultive des variétés exotiques !

Si le Cantal est un territoire de moyenne montagne, il n'en reste pas moins que son positionnement dans la moitié sud de la France où les chaleurs estivales peuvent atteindre les 38 degrés, bénéficie aux cultures de régions chaudes... avec quelques précautions quand même ! L'expérience de Didier Flipo en est un exemple.

Didier Flipo est un maraîcher atypique dans le département. C'est un véritable passionné qui trouve son équilibre dans son activité de formateur sur son jardin de démonstration.

Il a créé en 2016 une chaîne Youtube sous le nom « Mon potager plaisir » dédiée au jardin potager où il y partage ses connaissances et propose des formations en ligne. Didier accueille également depuis 2019 des stages sur sa ferme. Et ce passionné aime tester de nouvelles choses ! Parmi les cultures peu communes que compte son jardin, certaines ont de quoi retenir l'attention des plus curieux, tels que le gingembre, le curcuma et la patate douce.

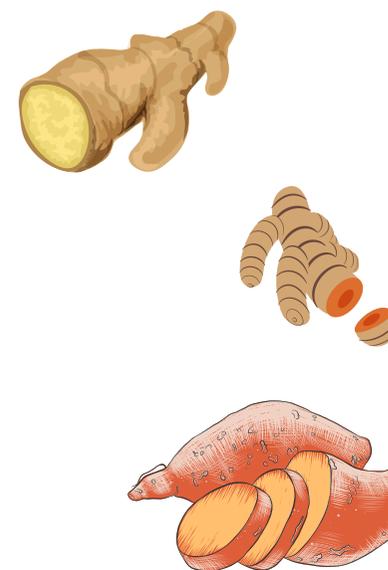
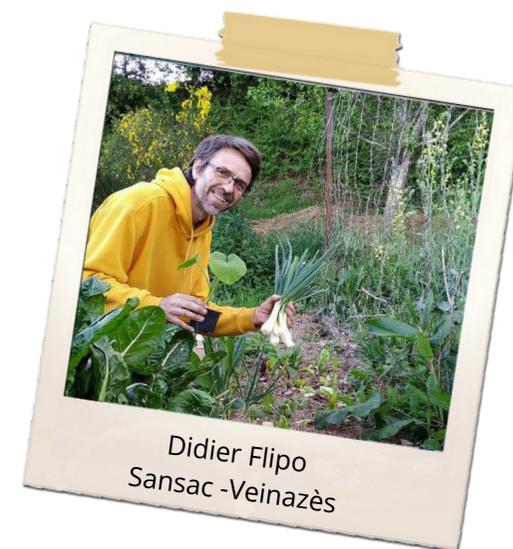
"Le gingembre, c'est une plante herbacée vigoureuse à la croissance rapide si le contexte lui est favorable. Originnaire des zones tropicales, c'est une culture à laquelle on ne pense pas quand on a le Cantal et son climat montagnard en tête. D'autant plus que le gingembre nécessite à la fois de la chaleur, une bonne humidité et un sol riche en matière organique."

Et pourtant, c'est une plante qui pousse bel et bien chez Didier qui nous a avoué avec humour ne pas aimer le gingembre. Mais il aime tester et il a réussi à mettre en place des pratiques qui commencent à porter leurs fruits. Mais comment est-il cultivé ?

"Sous serre, l'itinéraire cultural du gingembre est assez simple. Il suffit de faire germer les rhizomes dans la période de février-mars. Les germes sont tout d'abord coupés en morceaux de 4-5cm, légèrement recouverts de terreau, immergés pendant 48h avant d'être séchés pendant 10 jours puis finalement repiqués au stade 2 ou 3 feuilles. Ils peuvent se récolter en octobre. Et ce qu'il y a de bien avec le gingembre, c'est qu'à la fois les rhizomes et les feuilles de la plante sont consommables ! »

À l'image du gingembre et avec la même méthode, Didier arrive également à cultiver du curcuma avec lequel il obtient d'ailleurs des taux de réussite légèrement supérieurs. ***« Comme le gingembre, le curcuma a besoin d'humidité et de chaleur. Ce sont là les deux facteurs limitants, surtout dans le département où la ressource en eau peut être un frein »***. Didier a d'ailleurs mal géré l'apport en eau la première année et a dû ajuster par la suite.

Une autre culture qui est légèrement plus développée chez Didier, c'est la patate douce, pourtant originaire d'Amérique du Sud. Pour cette culture il n'est pas le seul à se lancer car d'autres maraîchers expérimentent également cette production à forte valeur ajoutée. Cependant, comme l'évoque Didier : ***« Les patates douces ont besoin de chaleur et notamment lors de la phase clé qu'est la germination (avec un minimum de 20°C). La période chaude dans le Cantal est insuffisante pour le développement des patates douces, il s'agit de gagner du temps en les préparant au chaud l'hiver »***. Finalement, comme il l'explique dans ses vidéos, cette culture nécessite un apprentissage, et il se forme pour cela avec, entre autres, des ressources anglophones !



29 Ils ont permis à un maraîcher de s'installer !

Trouver du foncier est souvent une des plus grandes difficultés pour les prétendants maraîchers hors cadre familiaux. Pour autant, certains acteurs locaux peuvent agir pour faciliter les installations: ici, deux exemples de soutien, un venant d'une commune, et l'autre d'un agriculteur .

Saint-Constant est une commune de la Châtaigneraie Cantalienne qui cherchait à attirer de nouveaux habitants pour faire face à la déprise démographique menaçante. De leur côté, Gary et Morgane étaient en recherche de foncier depuis la fin de leur BPREA et arpentaient les territoires qu'ils avaient sélectionnés à la recherche de terres propices à leur installation. Il aurait pu se passer longtemps avant que le hasard mette la commune sur la route des porteurs de projets.

"Initialement, on s'était rapprochés d'une première commune. C'est en partant d'un entretien avec celle-ci que la secrétaire nous a donné le contact du maire d'une commune voisine qui cherchait à installer des porteurs de projets sur des terres communales ! Et finalement, c'est dans cette seconde commune que l'on s'est installés ."

Le fait que le couple ait une fille à scolariser à l'école du village a pu aider leur projet d'installation.

La commune leur loue l'ensemble des surfaces (2,5ha) depuis Juillet 2018, sous un bail ferme de 9 ans.

Ils ont trouvé une maison entre Maurs et Saint-Constant, à 2 minutes en voiture des terrains, et 5 en vélo.

"On est satisfaits du secteur d'installation, particulièrement car notre village a les fonctions que l'on souhaitait : bassin de consommation donc de vente à proximité, vie sociale suffisamment développée pour les enfants : école, crèche, loisirs très proches, climat clément pour le Cantal, sol plat en bordure de rivière On a bénéficié de coups de main de personnes du village lors de nos premières années d'installation, notamment pour monter les serres.

Au début, les gens imaginaient une sorte de grand jardin. Ils ne connaissent pas le maraîchage et depuis qu'ils ont vu nos horaires de travail, on est de vrais agriculteurs »



De son côté, Mathieu Goubin venait d'acheter avec sa famille une maison à Ytrac quand il a mûri le projet de s'installer en tant que maraîcher tout en conservant son activité d'animateur départemental à la Confédération Paysanne du Cantal à mi-temps.

Il est donc allé voir un agriculteur de sa commune qu'il ne connaissait pas mais qu'il savait proche des valeurs de l'agriculture paysanne pour lui demander s'il avait des parcelles qui auraient pu lui être louées.

"Le réseau Conf'- Addear rassemble des paysans qui ont un esprit solidaire, le souci du développement de l'agriculture paysanne et de l'installation de nouveaux agriculteurs pour maintenir de la vie à proximité.

Cela peut être un vrai coup de pouce de rentrer en contact avec l'antenne départementale pendant sa recherche de foncier, histoire d'être mis en lien avec des paysans qui potentiellement pourraient mettre à disposition du foncier."

Avant Mathieu, l'agriculteur n'avait jamais eu de demandes comme celle-ci et il y a répondu favorablement tout de suite, en proposant à Mathieu différentes parcelles qui auraient pu convenir.

Aujourd'hui, Mathieu loue donc près de 3 000m², à proximité de sa maison !

"Non seulement cet éleveur m'a cédé un bout de terrain, mais il m'a aidé à mettre en place mon activité : transport de matériel lourd, labour de la prairie, mise en place du système d'irrigation... Le soutien d'un agriculteur mécanisé est un vrai plus."

30 Il a diversifié sa ferme !

Créer un atelier de maraîchage dans une ferme d'élevage peut permettre de diversifier les revenus, tout en bénéficiant d'une complémentarité agronomique. Et c'est un choix qui peut être réfléchi de manière progressive !

C'est le cas de Sylvain Croutes, qui après avoir été pendant 10 ans chauffeur routier s'est installé éleveur bovins, reprenant ainsi le flambeau familial. En 2014, 24 ha sont loués à deux propriétaires pour élever des broutards avec une quarantaine de mères au départ. Assez rapidement, la viabilité du système montre ses limites : toute l'alimentation était achetée.

"Ça m'a fait réfléchir, et parallèlement, je me suis pris de passion pour le maraîchage, alors j'ai creusé cette voie."

Il a donc commencé à faire du maraîchage par plaisir et à vendre autour de lui. Pour trouver des terres, il a diminué son cheptel jusqu'à une vingtaine de Salers aujourd'hui. Il a commencé avec 3000m², jusqu'à atteindre 1.5ha au début de l'année 2022.

"Je devrais mieux gagner ma vie avec 20 vaches qu'avec 40. En élevage, on est tous poussés à s'agrandir, comme si c'était le seul moyen de réussir."

J'ai pensé une autre voie, et aujourd'hui je ne regrette pas.»

Une serre de 600 m² est installée ainsi qu'une serre pour les plants de 100m². Parallèlement, un système de récupération d'eau de pluie a également été installé, qui alimente une réserve de 60m³.

Pour autant, Sylvain constate que l'activité maraîchère est différemment prenante que l'élevage :

"Il faut avoir un bon moral pour faire du maraîchage : ça fait plus les montagnes russes que l'élevage, tant au niveau technique, chaque légume ayant sa spécificité, que sur les aléas climatiques"

Mais il pense son système comme un tout et se projette bien à terme via une complémentarité des deux productions :

"Dans l'idéal, j'aimerais descendre à 10/15 vaches pour qu'elles me fournissent le fumier nécessaire à la surface que je veux cultiver, et à très long terme, j'aimerais construire une serre chauffée par ces mêmes vaches."

Après avoir créé son atelier maraîchage il y a 5 ans, le bilan est plus que positif pour Sylvain : l'atelier maraîchage lui permet de se dégager plus de revenu sur la même surface, et surtout d'avoir plus de leviers sur la capacité à dégager de la valeur ajoutée.

"Si j'améliore mes techniques de production, j'améliore mes volumes, j'améliore mes ventes donc mes revenus : c'est une vraie capacité que j'ai sur mon revenu final, que je n'ai pas avec l'élevage."

De mes 1.5ha de maraîchage, je me sors le même chiffre d'affaire que sur mes 20ha destinés aux broutards ... le calcul est vite fait ! "

Il pense à augmenter sa surface de production couverte : de 600m² aujourd'hui, il voudrait la faire passer à 1500.

"La culture sous serre, c'est plus technique mais je pense que c'est ça qui me permettra de monter en puissance sur l'activité maraîchage. En fonction de ce qui sortira de cette 1ère serre de 600m² que j'ai montée, j'aviseraï !"

"Dès que je me suis installé en élevage, il y a plein de choses que j'ai trouvées aberrantes : le fait qu'on soit très dépendants du marché italien, qu'on ne fixe pas les prix ... J'ai essayé de réfléchir à d'autres options. "



31 Il est double actif !

Sécuriser une partie de son revenu, se préserver physiquement, diversifier ses activités ... autant de raisons qui poussent certains à choisir la double activité ! Ce choix peut être pensé comme modalité durable, ou comme une première étape dans une installation progressive.

C'est le cas de Mathieu Goubin, à la fois maraîcher et animateur syndical, installé à Ytrac sur 3 000 m² en location, depuis 2019.

Etre double actif, c'est à la fois une organisation particulière entre deux activités qui peuvent être extrêmement différentes sous tous les aspects, ou bénéficier de certaines formes de complémentarité : *"J'apprécie à plusieurs niveaux le fait d'avoir ces deux activités, tant dans le fond que dans la forme. Au jardin, je travaille seul, dehors, physiquement. L'esprit peut voyager... Au bureau, je fais un travail d'animation syndicale, donc en lien avec du monde. Je repose mon corps mais c'est plus intense intellectuellement. En plus, être paysan moi-même me permet peut-être de mieux défendre et promouvoir de nouveaux droits en tant qu'animateur syndical... Bref, ça se complète bien. Après 8 ans à avoir été "uni-actif" et 4 en double activité, je suis content des évolutions que cela a amené : c'était celles que j'espérais"*

Cependant, être double actif est parfois un savant et fin exercice de jonglage en terme d'organisation : *"C'est assez difficile d'avoir de l'espace mental disponible pour les deux activités, car elles sont toutes les deux exigeantes en terme d'engagements dans les tâches qu'elles demandent. Et pourtant, j'ai la chance de pouvoir organiser mon travail salarié en fonction des temporalités de la production maraîchère. Je fais plus d'heures au bureau l'hiver pour me dégager du temps l'été. Je peux me libérer facilement en cas de gros imprévus au jardin ... En théorie, je suis à mi-temps sur les deux activités. En réalité ... je suis plutôt à plein temps sur le maraîchage et à mi-temps animateur syndical ! Alors qu'au niveau revenu, c'est plutôt l'inverse !"*

Le constat du décalage entre la charge de travail et le revenu propre à la production maraîchère est peut-être d'autant plus criant lors d'une double activité : *"Economiquement, je ne pourrai difficilement faire de l'activité maraîchère mon activité principale ... alors que j'y passe le plus de temps, et dans mon ressenti, déjà trop!"*

C'est un des conseils de Mathieu pour construire un modèle de double activité pérenne : finement estimer à la base son temps de travail et l'organisation qui en découle. *"Je m'étais fixé comme objectif de ne pas passer trop de temps à la commercialisation. C'est pourquoi je ne fais pas de marchés; je vends en demi-gros mais également en direct : une distribution de légumes par semaine sur commande, essentiellement à des clients des alentours. Aujourd'hui, je suis partagé entre mon envie de faire plein de choses, de répondre aux demandes des clients ... et le temps que j'ai : je me sens souvent débordé! Donc je pense faire évoluer mon système en faisant moins de variétés et peut-être en me concentrant sur les plus rentables."*

La double activité amène un choix de statut adapté : Mathieu est cotisant solidaire. *"Le problème est que je ne cotise pas pour la retraite malgré toutes les heures passées à la production maraîchère : je ne peux pas payer les cotisations afférentes au statut de chef d'exploitation. Ça me paraît injuste mais c'est peut-être à moi aussi d'améliorer mon système... En tout cas, ça me donne du grain à moudre, et pour les revendications syndicales aussi !"*

"J'ai pensé mon installation comme progressive : à terme, je n'exclus pas d'être maraîcher à temps plein. Mais je ne voulais pas que la pression financière prenne le pas sur le plaisir de jardiner."



32 Il vend ses premières courgettes en mai !

Après plusieurs années à travailler dans le domaine agricole, et notamment chez des maraîchers conventionnels et biologiques, Lorenzo et Virginie décident de s'installer en 2016 en maraîchage diversifié, labellisé AB.

Ils trouvent en 2016 près de 3ha dans le Nord Ouest du département et y construisent leur système de production en l'axant sur une spécificité : les légumes primeurs.

En effet, en vendant leurs premières courgettes en mai et tomates en juin, Lorenzo et Virginie arrivent à se distinguer parmi les maraîchers diversifiés du territoire en proposant à leurs clients des légumes primeurs à des prix de fait plus intéressants que ceux pratiqués en pleine saison.

Grâce à une sélection variétale expérimentée au fil des années et un calendrier cultural finement élaboré, ils se positionnent depuis plusieurs années sur cette gamme, complétée par des légumes à forte valeur ajoutée comme la patate douce.

"L'un et l'autre avons été formés chez des maraîchers conventionnels et biologiques dans l'Ouest, là où les techniques de production sont fortement éprouvées, et avec une organisation du travail rodée.

En arrivant ici, on a voulu reproduire à peu près à l'identique ce qu'on avait vu, mais on s'est vite rendu compte qu'il nous faudrait adapter le calendrier cultural ! Pour ça, on a demandé conseil aux anciens, et désormais, on est calé sur un rythme que l'on maîtrise."

Ce système finement réfléchi est complété par une gestion du bâchage pointue, entre bâche tissée réutilisée d'une année sur l'autre et bâche plastique noire utilisée sur certaines cultures uniquement.

"Utiliser du plastique pose question, et on essaie de le limiter au maximum. Cependant, sur certaines cultures, on a pas le choix que d'utiliser de la bâche plastique noire pour augmenter la température du sol et limiter la variabilité de celle-ci."

Enfin, une des techniques majeures que le couple utilise pour sortir ces premiers légumes est l'utilisation de voiles de forçage à l'intérieur des serres.

"Cela demande une gestion des ravageurs et maladies beaucoup plus attentive, mais ça nous permet de réellement accélérer la croissance de certaines de nos productions. Pour tout ce qui est culture en climat froid, je recommande vraiment le livre Eliot Coleman, "Des légumes en hiver" !"

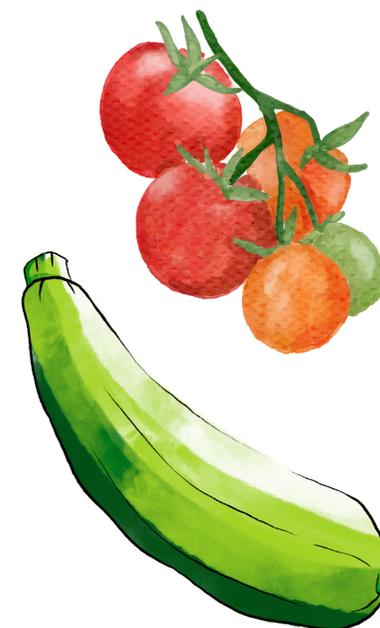
Situés à 450 mètres d'altitude, ce n'est tant pas l'enneigement qui leur pose problème mais plutôt les gelées tardives du fait de la proximité de la rivière (et les rats taupiers, dont ils ont mis 2 ans à maîtriser la propagation via des pièges disposés sur le terrain).

A leur septième saison, ils envisagent une évolution de leur système, en réfléchissant à terme à se positionner sur du demi-gros, intéressés par le développement d'Auvabio.

"Un des facteurs clés de la réussite de notre installation, mais aussi un des éléments qui nous pose question aujourd'hui, c'est que nous sommes des acharnés de travail, et il faut l'être pour vouloir vivre du maraîchage.

On s'est mis une certaine forme de pression dès le début, et c'est ce qui fait que ça marche aujourd'hui, tel que notre système est pensé.

Mais pourquoi pas le faire évoluer un peu pour qu'on puisse se dégager plus de temps ?"



33 Il produit des semences adaptées au territoire !

Les Jardins de Haute-Auvergne se situent à 1000m d'altitude, ce qui n'a pas empêché Julien Delmas de s'y spécialiser dans la production de semences. Un troupeau de vaches Highland, des ruchers Warré et une production de légumes de garde complètent cette production.

Chez Julien, les salades montent à graines, les courgettes deviennent énormes et les concombres virent au jaune. Produire des semences c'est en effet une autre histoire que de produire des légumes !

"Si vous voulez récupérer des semences vous changez forcément de regard sur votre production et réservez les plus beaux légumes pour cela, à défaut de les consommer ou de les vendre."

Et au delà du regard qu'on porte sur ses cultures, c'est aussi une autre organisation qu'il faut construire!

"Il faut accepter que les légumes laissés en place puissent gêner un peu la suite de vos cultures. En plus, la production de semences contraint à anticiper sur les éventuels risques de fécondation croisée"

Ce pourquoi Julien a deux sites de production, distants de 700m, sur chacun desquels il construit un plan de culture précis avant de commencer chaque saison.

Il faut également estimer ses besoins en graines et en conséquence planter et sélectionner ses porte-graines. Par exemple, une laitue donnera environ 1000 graines. Un maraîcher conservera une dizaine de laitues pour faire son stock de semences.

"A la fois pour la pratique et pour l'organisation, je me suis beaucoup formé et outillé avec "Semences de Kokopelli" dans mon jardin familial sur plusieurs années."

Sur 1.2ha destinés au maraîchage, sur les 50ha que compte sa ferme, Julien cultive une centaine de variétés, selon les principes du maraîchage sur sol vivant c'est-à-dire un sol jamais retourné, jamais tassé et régulièrement amendé de bois déchiqueté (mêlé à du compost).

"Ma ferme actuelle a forcément beaucoup évolué depuis mon installation, et le conseil que je peux donner est de se lancer, de démarrer ! Même tout petit, pour l'expérience, la confiance, en soi et des autres ... Si on attend d'avoir le lieu idéal, en grand, pour en vivre dès le début, ça n'arrivera peut être jamais ..."

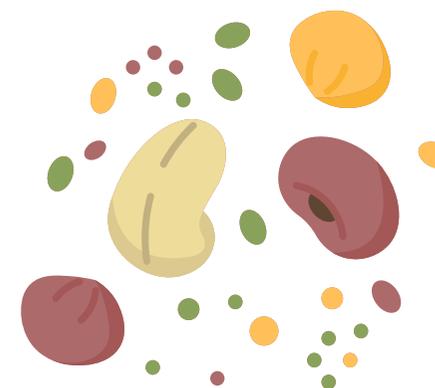
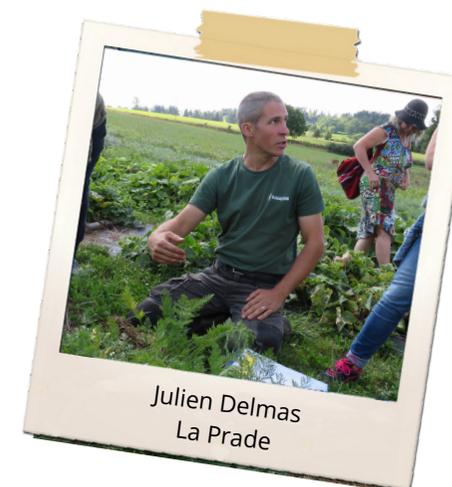
Revenons à la technique de la production semencière. Les graines se récoltent le plus tard possible mais toujours par temps sec.

Pour la plupart des graines, Julien les laisse sécher sur pied puis les dépose sur une bâche étalée au sol dans son hangar. Puis, il écrase les plantes avant de récupérer les graines à la pelle. Pour les graines de salade, elles sont directement récoltées au champ (le haut de la plante est tapé dans une grosse poubelle). Versées dans un seau, les graines seront tamisées plusieurs fois avant un tri effectué au ventilateur. On enlève ainsi les restes d'enveloppes et on sélectionne les graines de plus grande densité (la capacité de germination sera meilleure chez celles-ci).

Le génotype évolue très vite. Dès la première année où l'on récolte ses semences, la sélection s'opère.

On peut donc choisir les variétés en fonction de différents critères, dont la précocité, intéressant vu les climats du département.

"Vous pouvez effectuer votre propre sélection en récoltant les graines des premiers fruits arrivés à maturité. A contrario, on évitera de récolter les semences de la première laitue montée en graine !"



AMA : Activité Minimale d'Assujettissement

AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

BPREA : Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole

CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole

CFE : Centre de Formalités des Entreprises

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

DDT : Direction Départementale des Territoires

DJA: Dotation Jeune Agriculteur

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

HCF : Hors Cadre Familial

ITAB : Institut Technique de l'Agriculture Biologique

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PAC : Politique Agricole Commune

PAIT : Point Accueil Installation Transmission

PE : Plan d'Entreprise

PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

PPP: Plan de Professionnalisation Personnalisé

RDI: Répertoire Départ Installation

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAU : Surface Agricole Utile

SMA : Surface Minimale d'Assujettissement

UTH : Unité de Travail Humain

VAE : Validation des Acquis de l'expérience

COMPLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- *Commercialisation Maraîchage Bio, Recueil de Savoir-Faire Paysans, CAB Pays de la Loire, 2019*
- *Développer une activité de valorisation de légumes et petites fruits en circuit court : guide pratique et repères, CASDAR RCC, 2013*
- *Guide de l'installation en maraîchage bio, GAB 44, 2019*
- *L'irrigation en maraîchage diversifié, Les fiches techniques du réseau GAB/FRAB, 2016*
- *Organiser le travail en maraîchage, Les fiches techniques du réseau GAB/FRAB, 2016*
- *Produire des légumes bio; s'installer, s'organiser et préserver son bien être : recueil de savoir faire paysans, CAB Pays de la Loire, 2018*
- *Produire et vendre ses légumes biologiques en demi-gros, Sud et Bio, 2017*
- *Trouver une terre pour mon projet agricole : guide pratique et méthodologie, Terre de Liens, 2022*

Qui sommes-nous ?

Depuis 2007, des groupes de paysans du Cantal intéressés par la démarche de l'Agriculture Paysanne :

- des fermes viables économiquement,
- autonomes,
- transmissibles,
- respectueuses de la nature et des hommes,
- participant au développement local.



**Des campagnes vivantes,
un environnement préservé,
des produits de qualité...**

vers une agriculture plus durable dans le Cantal !

Tel est le projet de la **Cant'ADEAR** !

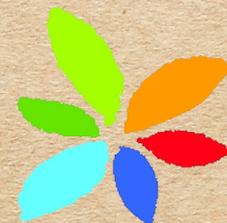
Remerciements

Nous remercions toutes les personnes sans qui cet ouvrage n'aurait pas été possible. Tout d'abord, les maraîchers et porteurs de projets qui ont pris de leur temps pour répondre à nos questions et nous aider à saisir les spécificités du maraîchage dans le département. Également, les personnes ayant contribué à notre analyse, comme le personnel de la Biocoop ou encore la FRAB AURA pour leurs précieux conseils. Cet ouvrage a été réalisé grâce à l'aide précieuse de Kevin Jestin et Elodie Bruguier, stagiaires d'AgroParis Tech..

Crédits photos

Coline Le Deun
Kevin Jestin
Élodie Bruguier
Lola Flipo
Lucie Rey

Remerciements et compléments



CANT'ADEAR
POUR UNE
AGRICULTURE
PAYSANNE

8 place de la Paix 15000 Aurillac
09.61.27.39.06 – 06.82.10.60.17
contact@cantadear.fr

1ère édition : Septembre 2022

